

NANOBIOTIX

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

4 Septembre 2020

SOMMAIRE

I.	Rapport semestriel d'activité.....	3
	Informations relatives à l'entreprise.....	4
	Évènements significatifs.....	4
	Activité de la société au 1 ^{er} semestre 2020.....	7
	Perspectives d'avenir.....	8
	Principaux risques et incertitudes.....	9
	Principales transactions avec les parties liées.....	9
II.	Comptes consolidés résumés.....	10
	Etat consolidé de la situation financière.....	13
	Compte de résultat consolidé.....	14
	Etat consolidé du résultat global.....	14
	Etat de variation des capitaux propres consolidés.....	15
	Etat de flux de trésorerie consolidés.....	16
	Annexe aux états financiers consolidés.....	17
III.	Attestation du responsable du rapport financier semestriel.....	51
IV.	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle.....	53

NANOBIOTIX

I. Rapport semestriel d'activité

NANOBIOTIX

1. Informations relatives à l'entreprise

Créée en 2003, Nanobiotix est une société pionnière et leader en nanomédecine, développant de nouvelles approches pour améliorer radicalement les bénéfices pour les patients, et amener la nanophysique au cœur de la cellule.

La philosophie de Nanobiotix est de faire appel à la physique pour concevoir et proposer des solutions inédites, efficaces et généralisables pour répondre à d'importants besoins médicaux non satisfaits.

Le premier produit d'une nouvelle classe, NBTXR3, dont Nanobiotix est propriétaire, a pour objectif l'expansion des bénéfices de la radiothérapie à des millions de patients atteints de cancers.

Le programme d'Immuno-Oncologie de Nanobiotix pourrait apporter une nouvelle dimension aux immunothérapies en oncologie. Nanobiotix est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0011341205, code mnémorique Euronext : NANO, code Bloomberg : NANO:FP).

Le siège social de la Société se situe à Paris, en France. La Société détient également une filiale, Curadigm, située en France, elle-même détenant une filiale aux Etats-Unis, ainsi qu'une filiale à Cambridge, aux Etats-Unis et deux filiales en Europe, en Espagne et en Allemagne.

2. Évènements significatifs et activité de Nanobiotix durant le semestre écoulé (du 1^{er} janvier au 30 juin 2020)

Le premier semestre 2020 a été perturbé par la crise du COVID-19 malgré tout la Société reste focalisée sur l'enregistrement de NBTXR3 aux États-Unis et dans l'Union Européenne pour le traitement des cancers de la tête et du cou, tout en faisant progresser le programme d'immuno-oncologie (I/O), et en continuant d'évaluer NBTXR3 dans d'autres indications telles que les cancers du poumon, du pancréas, les hépatocarcinomes (CHC) et les cancers de la prostate et du rectum.

2.1. ESSAI GLOBAL D'ENREGISTREMENT DE PHASE III DANS LES CANCERS DE LA TÊTE ET DU COU

En janvier 2020, la Société a annoncé son essai global d'enregistrement de phase III dans les cancers de la tête et du cou ainsi que son plan de développement pour 2020. Après avoir établi la preuve de concept et obtenu la première autorisation de mise sur le marché de NBTXR3 pour le traitement des sarcomes des tissus mous des extrémités et du tronc localement avancés, Nanobiotix se concentre désormais sur le développement de ce produit aux Etats-Unis et en Europe dans le traitement des cancers de la tête et du cou.

En février 2020, la Société a obtenu la désignation « Fast Track » de la Food and Drug Administration (FDA) américaine pour l'étude de NBTXR3 activé par radiothérapie seule ou en combinaison avec cetuximab, pour le traitement des patients atteints d'un carcinome épidermoïde de la tête et du cou localement avancé et qui ne sont pas éligibles à une chimiothérapie à base de platine. La désignation "Fast Track" est un processus conçu pour faciliter le développement et accélérer l'examen de médicaments destinés à des affections graves et susceptibles de répondre à des besoins médicaux non satisfaits.

En juin 2020, la Société a annoncé que la FDA américaine a fourni les commentaires nécessaires pour poursuivre l'élaboration de NANORAY-312, l'essai pivot d'enregistrement mondial de phase III dans les cancers de la tête et du cou. La FDA américaine a également accepté le plan de développement de la chimie, de la fabrication et des contrôles (CMC) pour NBTXR3 afin de soutenir la future demande de nouveau médicament (NDA) pour le produit et son utilisation dans l'essai clinique de phase III NANORAY-312.

2.2. RESULTATS POSITIFS DE L'EXPANSION DE SON ETUDE DE PHASE I DANS LES CANCERS DE LA TÊTE ET DU COU

Les premiers résultats de la partie expansion de dose de l'étude de phase I de la Société dans les cancers de la tête et du cou ont été présentés au congrès annuel de l'ASCO 2020. Cette étude évalue le potentiel de NBTXR3, premier d'une nouvelle classe de produits, à améliorer les résultats du traitement des patients âgés atteints d'un cancer localement avancé de la tête et du cou inéligibles à la chimiothérapie ou intolérants au cetuximab. Au 30 avril 2020, NBTXR3 a été administré à 40 patients et a été bien toléré dans la partie expansion de dose, montrant un profil de sécurité similaire à celui observé dans

NANOBIOTIX

la partie escalade de dose de l'étude. A ce stade 30 patients sont évaluable pour l'efficacité et ont montré un taux de réponse objective (ORR) de la tumeur primaire (lésion cible) de 83%, y compris un taux de réponse complète de la lésion cible de 60%, augmentant le taux de réponse par rapport à celui obtenu dans la partie escalade de dose (69%). Ces données préliminaires de sécurité et d'efficacité renforcent NBTXR3 comme potentielle nouvelle option pour les patients ayant un cancer de la tête et du cou.

2.3. PANDEMIE COVID-19

Le virus identifié en janvier 2020 en Chine est un nouveau coronavirus, nommé COVID-19 par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie.

Le 21 avril 2020, la Société a annoncé la mise à jour de son plan de développement global et opérationnel dans le contexte de la crise COVID-19.

Face à cette situation exceptionnelle et inédite, la priorité de la Société a été de préserver la santé de ses salariés, celle des patients et des professionnels de santé impliqués dans les essais cliniques. Le télétravail a été mis en place pour tous les postes compatibles, les mesures de sécurité et de protection ont été renforcées, et les déplacements professionnels ont été strictement limités à ceux considérés comme absolument critiques pour les activités de la Société.

Afin de limiter les conséquences d'une baisse d'activité, la Société a par ailleurs bénéficié du dispositif exceptionnel d'activité partielle pour la période de mars à juin 2020. Dans le cadre du plan de soutien d'urgence aux entreprises affectées par le COVID-19, Bpifrance a accordé à la Société une suspension des prélèvements de deux échéances trimestrielles. Ces échéances seront réintégréées sans frais ni pénalité en fin de tableau d'amortissement.

Malgré la crise, la Société a annoncé que le plan global de développement se poursuit et que ses priorités demeurent les cancers de la tête et du cou et l'immuno-oncologie, qui ont été peu impactés par la crise du COVID-19. Cependant les études de phase précoce et celles menées en collaboration ont subi quelques retards en raison des restrictions dues à la pandémie.

2.4. LA FDA AMERICAINE AUTORISE LE DEMARRAGE DU PREMIER ESSAI CLINIQUE DE PHASE I DE NBTXR3 DANS LE CANCER DU PANCREAS

La Société a annoncé que le premier essai clinique résultant de sa collaboration avec le MD Anderson Cancer Center de l'Université du Texas (MD Anderson) avait été approuvé par la FDA américaine. Cet essai a été développé conjointement par Nanobiotix et MD Anderson qui en est le promoteur. Cette étude de phase I avec escalade de dose évaluera la sécurité et la faisabilité de l'utilisation de NBTXR3 activé par radiothérapie chez des patients présentant un adénocarcinome du canal pancréatique localement avancé ou la limite (borderline) de la résectabilité. Il recrutera un maximum de 24 patients sur une période d'inclusion estimée à 18 mois.

2.5. CURADIGM ANNONCE LA CREATION DE CURADIGM CORP

En janvier 2020, Curadigm SAS a créé Curadigm Corp, filiale de Curadigm SAS, implantée à Boston, Massachusetts. La filiale est détenue à 100% par Curadigm SAS et elle opère essentiellement aux Etats-Unis. La présence de Curadigm à Boston est indispensable pour assurer à la société un positionnement de premier ordre dans un environnement biotechnologique riche et entretenir des relations de travail étroites avec les collaborateurs et partenaires de Curadigm.

2.6. CURADIGM ANNONCE LE DEBUT D'UNE COLLABORATION AVEC LE NATIONAL CANCER INSTITUTE (NCI, USA) POUR LA CARACTERISATION ET LE DEVELOPPEMENT DE SON PRODUIT NANOPRIMER

En mars 2020, Curadigm a annoncé la sélection de son produit Nanoprimer par le Nanotechnology Characterization Laboratory (NCL), organisme dépendant du National Cancer Institut (NCI). Le Nanoprimer a été retenu pour son impact potentiel sur de nombreux types de traitements, dans différentes indications notamment en oncologie. Cette sélection permettra notamment d'initier des études de caractérisation du Nanoprimer. Au travers de cette collaboration, le NCL, leader dans la caractérisation et le développement des nanomédecines, réalisera des caractérisations précliniques

NANOBIOTIX

approfondies dont les résultats permettront à Curadigm d'étayer le dossier de soumission d'IND (Investigational New Drug) auprès de la FDA américaine. Ces résultats soutiendront également les collaborations de Curadigm visant à combiner le Nanoprimer avec différents agents thérapeutiques. Le NCL a pour but d'étudier les produits de santé issus des nanomédecines dans le but de faire progresser la recherche et d'accélérer le développement d'agents thérapeutiques prometteurs pour le traitement du cancer.

2.7. CURADIGM VALIDE SA TECHNOLOGIE NOVATRICE NANOPRIMER DANS LES THERAPIES A BASE D'ARN

Curadigm a annoncé lors de la réunion virtuelle 2020 de l'American Association for Cancer Research (AACR) des données qui illustrent la capacité de la technologie « Nanoprimer » développée par Curadigm à apporter jusqu'à 50% d'efficacité supplémentaire aux traitements à base d'ARN grâce à une diminution de leur élimination au niveau du foie. Ces thérapies à base d'ARN représentent un secteur de l'industrie pharmaceutique en pleine expansion mais elles sont actuellement limitées par une trop faible accumulation dans les tissus cibles du corps.

2.8. DEVELOPPEMENTS FINANCIERS

Le 8 juin, la Société a annoncé avoir reçu l'approbation de HSBC et Bpifrance d'un total de 10M€ de financement non-dilutif sous forme de PGE (Prêts Garantis par l'Etat). Chaque prêteur individuel accordera un prêt de 5M€ avec des taux d'intérêts fixes de 0,25% et 1,75% par an. Ce financement va permettre d'étendre la visibilité de la trésorerie jusqu'au troisième trimestre 2021 inclus.

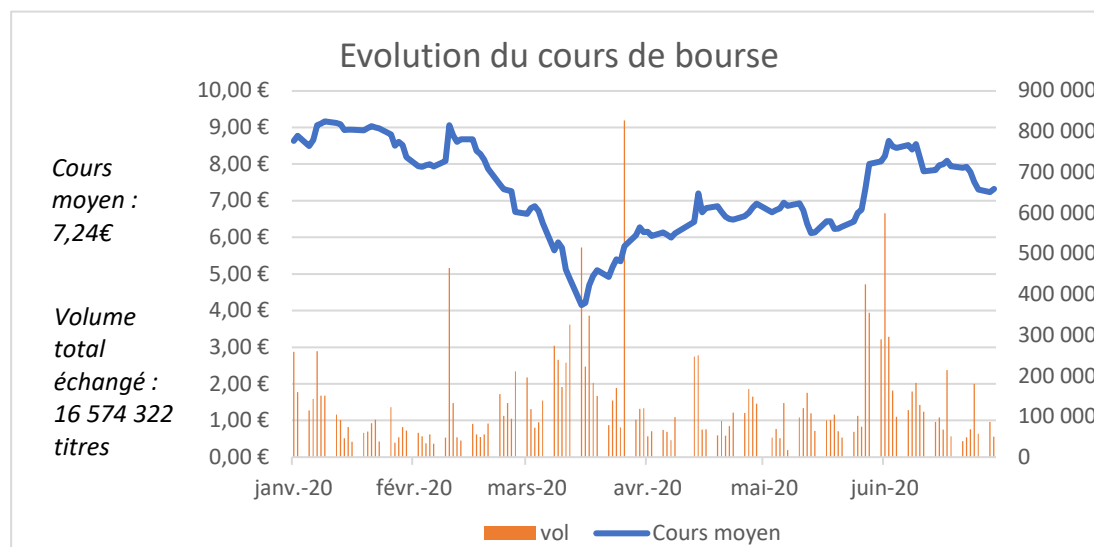
2.9. EVENEMENTS BOURSIERS

Les titres de la Société ont été admis aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) le 29 octobre 2012 sous le code ISIN N° FR 0011341205. En janvier 2015, la Société a annoncé le transfert de son titre du compartiment C vers le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris compte tenu de la progression de sa capitalisation boursière au cours de l'année 2014.

A titre d'information, le compartiment B comprend les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière comprise entre 150 millions et 1 milliard d'euros.

Le parcours boursier du titre sur le premier semestre 2020 a été le suivant :

Evolution du titre de Nanobiotix sur le premier semestre 2020



La situation boursière de Nanobiotix était en baisse au 30 juin 2020 avec un cours de clôture de 7,22€ au 30 Juin 2020 contre 8,28€ au 31 décembre 2019.

NANOBIOTIX

2.10. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU PREMIER SEMESTRE 2020

Le 7 juillet, la Société a reçu un montant de 2,3 millions d'euros pour le crédit d'impôt recherche 2019. Ce crédit en faveur de la recherche est calculé sur la base des dépenses de R&D engagées par les entreprises sur l'année.

Le 8 juin, la Société a annoncé avoir reçu l'approbation de HSBC et Bpifrance d'un montant total de financement non-dilutif de 10 millions d'euros sous la forme de PGE. Le 22 juin Nanobiotix a reçu le versement de HSBC et le 17 juillet 2020 le second versement d'un montant de 5 millions d'euros accordé par Bpifrance.

Le 17 juillet, Curadigm a annoncé avoir obtenu un financement non dilutif de 1M€ du programme Deep Tech de Bpifrance pour le développement de la technologie Nanoprimer. Ce programme a pour but de soutenir le développement d'entreprises de biotechnologie présentant des perspectives concrètes de commercialisation.

Le 27 juillet, Nanobiotix a annoncé une augmentation de capital par construction accélérée d'un livre d'ordre. La Société a levé avec succès environ 20 millions d'euros auprès de nouveaux investisseurs aux Etats-Unis et en Europe spécialisés dans la biotechnologie ainsi que d'autres nouveaux investisseurs et des actionnaires existants. Les fonds levés permettront notamment à la Société de préparer et initier son programme phare dans les cancers de la tête et du cou avec le lancement d'une étude globale de phase III.

3. Activité de la société au 1^{er} semestre 2020

3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Nanobiotix au 30 juin 2020 correspond à la refacturation de matériels et services relative aux activités prévues dans le cadre des conventions de partenariats de la Société avec PharmaEngine.

En milliers d'euros	S1-2020	S1-2019
Chiffre d'affaires	37	37
dont :		
Prestation de services	37	37

3.2. CHARGES

Les charges opérationnelles du 1^{er} semestre 2020 s'élèvent à 19 832 K€ contre 22 290 K€ au premier semestre 2019.

Le poids relatif des dépenses en R&D par rapport aux frais généraux, en base analyse comptable, s'est accru d'un semestre à l'autre avec respectivement 66% et 34% des dépenses engagées au titre du premier semestre 2020 (premier semestre 2019 : 60% et 40%). Cette tendance s'explique par la diminution de 24% des frais généraux et commerciaux par rapport à la même période en 2019, soit une baisse de 2,1M€ pendant la crise liée au COVID-19.

En milliers d'euros	S1-2020	Poids relatif	S1-2019	Poids relatif
Recherche & Développement	13 077	66%	13 380	60%
Frais généraux et commerciaux	6 755	34%	8 910	40%
Total des charges opérationnelles	19 832	100%	22 290	100%

NANOBIOTIX

3.3. RESULTATS

Le résultat opérationnel s'établit à une perte de 18 384 K€ au titre du 1^{er} semestre 2020 contre une perte de 20 467 K€ pour la même période en 2019. Cette perte opérationnelle, inférieure à celle enregistrée pour la même période en 2019, reflète le contrôle des coûts opéré par la Société avec une diminution importante des frais généraux au 1^{er} semestre 2020.

Le résultat net semestriel est une perte de 20 579 K€ (S1 2019 : perte de 23 920 K€).

4. Perspectives d'avenir

NBTXR3 est actuellement évalué en monothérapie et en combinaison dans sept essais cliniques chez des patients souffrant de différents cancers.

En monothérapie, l'indication sur laquelle se focalise la Société aujourd'hui est les cancers de la tête et du cou (carcinome localement avancé de la cavité buccale ou de l'oropharynx) avec en particulier, la phase I et son extension actuellement en cours en Europe qui s'adresse à des patients âgés et fragiles présentant des cancers avancés pour lesquels les options thérapeutiques sont très limitées.

Les résultats cliniques de l'expansion de dose de l'essai de phase I dans les cancers de la tête et du cou présentés à l'ASCO 2020 ont démontré un bon profil de sécurité du produit et un taux élevé de réponse objective globale de 83%. La Société prévoit également le lancement à l'échelle mondiale d'un essai pivot de phase III, NANORAY-312, pour lequel une partie des fonds levés le 28 juillet 2020 dernier sera affectée. NBTXR3 a obtenu la qualification réglementaire "Fast Track" de la FDA américaine en février 2020 et la FDA américaine a fourni les commentaires nécessaires pour poursuivre l'élaboration du protocole de l'étude de phase III.

L'escalade de dose de l'étude 103, évaluant NBTXR3 activé par la radiothérapie dans le traitement de patients atteints d'un cancer hépatocellulaire (CHC) ou de métastases hépatiques est terminée et les données seront communiquées d'ici la fin de l'année.

De plus, la Société évalue NBTXR3 activé par la radiothérapie chez les patients atteints de cancer de la prostate (Etude 104) aux États-Unis. En collaboration avec MD Anderson, Nanobiotix va également lancer trois nouvelles études de phase I pour évaluer l'utilisation de NBTXR3 activé par la radiothérapie chez les patients atteints respectivement d'un cancer de pancréas, d'un cancer de l'œsophage et d'un cancer du poumon devant être réirradié.

Dans le sarcome des tissus mous, le suivi des patients de l'étude de phase II/III (Act.In.Sarc) se poursuit. Compte tenu de l'autorisation de mise sur le marché de NBTXR3 en Europe pour le traitement des sarcomes des tissus mous des extrémités et du tronc localement avancés, la Société prépare actuellement un essai post-enregistrement au sein de l'UE qui continuera d'évaluer la sécurité et l'efficacité du produit et permettra aux patients atteints de sarcomes des tissus mous de recevoir ce traitement.

En complément du programme principal évaluant l'utilisation de NBTXR3 comme agent seul, et comme mentionné ci-dessus, Nanobiotix développe un programme global en immuno-oncologie (I/O).

Le programme d'immuno-oncologie de Nanobiotix comprend l'étude 1100, un essai de phase I mené aux États-Unis évaluant NBTXR3 activé par radiothérapie en combinaison avec un anti-PD-1 chez des patients ayant une récurrence locorégionale (LRR) ou métastatique (R/M) d'un cancer de la tête et du cou, des métastases pulmonaires et/ou hépatiques provenant de tout cancer primaire, une collaboration préclinique ainsi qu'une collaboration clinique à grande échelle avec MD Anderson comprenant plusieurs essais. Ce programme vise à évaluer le potentiel de NBTXR3 activé par la radiothérapie en combinaison avec des inhibiteurs de checkpoint immunitaire (ICIs) à i) convertir les patients non-répondeurs aux ICIs en répondeurs, ii) offrir un meilleur contrôle local et systémique de la maladie et iii) augmenter la survie.

PharmaEngine, partenaire Asiatique de Nanobiotix, mène actuellement deux essais cliniques de phase I/II en parallèle en Asie pour étudier NBTXR3 en combinaison avec la chimiothérapie dans les cancers de la tête et du cou ainsi que dans le cancer du rectum.

En ce qui concerne les perspectives financières, le projet d'introduction en bourse au Nasdaq demeure toujours d'actualité, sous réserves des conditions de marché favorables à la Société.

NANOBIOTIX

5. Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société pourrait être confrontée dans les six mois restants de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans la partie gestion des risques du document d'enregistrement 2019 disponible sur le site de la société www.nanobiotix.com.

6. Principales transactions avec les parties liées

Aucune transaction significative avec les parties liées autre que la rémunération des dirigeants n'est à déclarer au titre du premier semestre 2020.

II. Comptes consolidés résumés

NANOBIOTIX

NANOBIOTIX

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES
PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2020**

SOMMAIRE

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	13
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ.....	14
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL.....	14
ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS.....	15
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS.....	16
ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	17
1. Informations relatives à l'entreprise.....	17
2. Principes généraux et base de présentation des états financiers.....	19
3. Principes et méthodes de consolidation.....	22
4. Transactions significatives.....	23
5. Immobilisations incorporelles.....	25
6. Immobilisations corporelles.....	25
7. Immobilisations financières.....	26
8. Créances clients et autres actifs courants.....	27
9. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	28
10. Capital.....	28
11. Provisions.....	32
12. Dettes financières.....	33
13. Fournisseurs, comptes rattachés et autres passifs courants.....	36
14. Instruments financiers inscrits au bilan et effet sur le résultat.....	37
15. Produits des activités ordinaires.....	38
16. Charges opérationnelles.....	40
17. Paiements fondés sur des actions.....	42
18. Résultat financier.....	47
19. Information sectorielle.....	47
20. Résultat par action.....	48
21. Engagements.....	48
22. Parties liées.....	49
23. Événements postérieurs à la clôture.....	49

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(Montants en milliers d'euros)

ACTIF		30 juin 2020	31 décembre 2019
	Notes		
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	5	73	163
Immobilisations corporelles	6	8 961	9 386
Immobilisations financières	7	465	529
Total des actifs non courants		9 499	10 078
Actifs courants			
Clients et comptes rattachés	8.1	51	11
Autres actifs courants	8.2	8 626	11 022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	26 590	35 094
Total des actifs courants		35 266	46 127
TOTAL DE L'ACTIF		44 765	56 205
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
	Notes	30 juin 2020	31 décembre 2019
Capitaux propres			
Capital	10.1	682	672
Primes liées au capital	10.1	151 968	153 139
Autres éléments du résultat global cumulés		428	433
Actions propres		(243)	(169)
Réserves		(154 451)	(105 069)
Résultat net		(20 579)	(50 915)
Total des capitaux propres		(22 194)	(1 908)
Passifs non courants			
Provisions - part non courante	11.2	371	331
Dettes financières - part non courante	12	49 448	43 435
Total des passifs non courants		49 819	43 766
Passifs courants			
Provisions - part courante	11.1	-	164
Dettes financières - part courante	12	2 391	1 091
Fournisseurs et comptes rattachés	13.1	8 868	7 770
Autres passifs courants	13.2	5 881	5 322
Total des passifs courants		17 140	14 347
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		44 765	56 205

NANOBIOTIX

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(Montants en milliers d'euros sauf résultat par action)

	Notes	30 juin 2020	30 Juin 2019
Chiffre d'affaires et autres produits			
Chiffre d'affaires	15	37	37
Autres produits de l'activité	15	1 411	1 786
Total des produits d'exploitation		1 448	1 823
Frais de recherche et de développement	16.1	(13 077)	(13 380)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	16.2	(6 755)	(8 910)
Total des charges opérationnelles		(19 832)	(22 290)
Résultat opérationnel		(18 384)	(20 467)
Produits financiers	18	234	724
Charges financières	18	(2 428)	(4 176)
Résultat financier		(2 194)	(3 452)
Impôts sur les sociétés		(1)	-
Résultat net		(20 579)	(23 920)
Résultat de base par action (en euros)	21	(0,91)	(1,15)
Résultat dilué par action (en euros)	21	(0,91)	(1,15)

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(Montants en milliers d'euros)

	Notes	30 juin 2020	30 Juin 2019
Résultat net		(20 579)	(23 920)
Ecarts actuariels sur engagement de retraite (IAS 19)	11.1	-	64
Impact fiscal		-	-
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		-	64
Ecarts de conversion		(5)	(12)
Impact fiscal		-	-
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		(5)	(12)
Résultat global		(20 579)	(23 869)

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(Montants en milliers d'euros)

	Notes	Capital social		Primes liées au capital	Autres éléments du résultat global cumulés	Actions propres	Réserves	Résultat	Total des capitaux propres
		Nombre d'actions	Montant						
31 décembre 2018		19 633 373	589	122 799	381	(124)	(79 057)	(30 345)	14 244
Résultat net		-	-	-	-	-	-	(23 920)	(23 920)
Ecart de conversion		-	-	-	(12)	-	-	-	(12)
Ecart actuariels (IAS 19)		-	-	-	64	-	-	-	64
Résultat global		-	-	-	52	-	-	(23 920)	(23 868)
Affectation du résultat d'exercices antérieurs		-	-	-	-	-	(30 345)	30 345	-
Augmentation de capital		2 566 666	77	28 002	-	-	-	-	28 079
Exercice BSPCE		160 000	5	955	-	-	-	-	960
Souscription BSA / Attribution AGA		-	-	8	-	-	13	-	21
Paiements fondés sur les actions		-	-	-	-	-	1 716	-	1 716
Actions propres		-	-	-	-	6	-	-	6
Frais d'introduction au Nasdaq		-	-	(423)	-	-	-	-	(423)
Autres mouvements		-	-	-	-	-	-	-	-
30 juin 2019		22 360 039	671	151 341	433	(118)	(107 672)	(23 920)	20 734
31 décembre 2019		22 415 039	672	153 139	433	(169)	(105 069)	(50 915)	(1 908)
Résultat net		-	-	-	-	-	-	(20 579)	(20 579)
Ecart de conversion		-	-	-	(5)	-	-	-	(5)
Ecart actuariels (IAS 19)	11.2	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global		-	-	-	(5)	-	-	(20 579)	(20 584)
Affectation du résultat d'exercices antérieurs		-	-	-	-	-	(50 915)	50 915	-
Augmentation de capital		316 083	9	-	-	-	(9)	-	-
Exercice BSPCE		-	-	-	-	-	-	-	-
Souscription BSA / Attribution AGA	10.3	-	-	5	-	-	-	-	5
Paiements fondés sur les actions	17	-	-	-	-	-	1 542	-	1 542
Actions propres		-	-	-	-	(74)	-	-	(74)
Frais d'introduction au Nasdaq	10.1	-	-	(1 175)	-	-	-	-	(1 175)
Autres mouvements		-	-	-	-	-	-	-	-
30 juin 2020		22 731 122	682	151 968	428	(243)	(154 451)	(20 579)	(22 194)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(Montants en milliers d'euros)

	Notes	30 juin 2020	30 juin 2019
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net		(20 579)	(23 920)
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie			
Dotation aux amortissements	16.4	906	850
Provisions		(126)	(17)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	17	1 542	1 716
Perte sur cession		0	-
Coût de l'endettement financier net		1 046	901
Effet de l'actualisation des passifs financiers et coût amorti		1 343	1 923
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		3	3
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôt et variation du besoin en fonds de roulement		(15 864)	(18 544)
(Augmentation)/Diminution des clients et comptes rattachés	8.1	(39)	(37)
Remboursement du crédit d'impôt recherche	8.2	3 314	-
Augmentation des autres créances	8.2	(918)	(2 198)
(Augmentation)/Diminution des fournisseurs et comptes rattachés	13.1	192	(1 461)
Augmentation des autres passifs courants	13.2	435	917
Variation du besoin en fonds de roulement		2 985	(2 780)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(12 879)	(21 324)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	(17)	(259)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6	(57)	(545)
(Augmentation)/Diminution des immobilisations financières	7	(9)	(5 055)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		(83)	(5 859)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation de capital	10.1	-	28 079
Exercice BSPCE / Souscription BSA	10.1	5	981
Frais de transaction	10.1	(261)	(423)
Souscription d'emprunt	12	5 350	14 000
Remboursement des avances conditionnées	12	-	(125)
Remboursement dette financière	12	-	-
Remboursement dette locative	12	(171)	(260)
Intérêts financiers	12	(350)	(1)
Charges d'intérêts dette de loyer	12	(169)	(181)
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement		4 404	42 070
Incidence de la variation des taux de change		54	22
Variation de trésorerie		(8 505)	14 909
Trésorerie à l'ouverture		35 094	36 203
Trésorerie à la clôture	9	26 590	51 112

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2020

1. Informations relatives à l'entreprise

Présentation de la Société

Créée en 2003, Nanobiotix est une société pionnière et leader en nanomédecine, développant de nouvelles approches pour améliorer radicalement les bénéfices pour les patients, et amener la nanophysique au cœur de la cellule.

La philosophie de Nanobiotix est de faire appel à la physique pour concevoir et proposer des solutions inédites, efficaces et généralisables pour répondre à d'importants besoins médicaux non satisfaits.

Le premier produit d'une nouvelle classe, NBTXR3, dont Nanobiotix est propriétaire, a pour objectif l'expansion des bénéfices de la radiothérapie à des millions de patients atteints de cancers.

Le programme d'Immuno-Oncologie de Nanobiotix pourrait apporter une nouvelle dimension aux immunothérapies en oncologie. Nanobiotix est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0011341205, code mnémorique Euronext : NANO, code Bloomberg : NANO:FP).

Le siège social de la Société se situe à Paris, en France. La Société détient une filiale, Curadigm, située en France, elle-même détenant une filiale aux Etats-Unis, ainsi qu'une filiale à Cambridge, et deux filiales en Europe, en Espagne et en Allemagne.

Faits marquants de la période

Nanobiotix annonce son essai global d'enregistrement de phase III dans les cancers de la tête et du cou ainsi que son plan de développement pour 2020

En janvier 2020, la Société a annoncé son essai global d'enregistrement de phase III dans les cancers de la tête et du cou ainsi que son plan de développement pour 2020. Après avoir établi la preuve de concept et obtenu la première autorisation de mise sur le marché de NBTXR3 pour le traitement des sarcomes des tissus mous des extrémités et du tronc localement avancés, la Société se concentre désormais sur le développement de ce produit aux Etats-Unis et en Europe dans le traitement des cancers de la tête et du cou. Comme prévu, la majorité des ressources de la Société se focalise sur les cancers de la tête et du cou, car ces indications ont une incidence élevée, un besoin médical non satisfait, et offrent une opportunité de démontrer une valeur médicale et économique pour NBTXR3. La Société poursuit aussi l'évaluation de NBTXR3 comme pilier potentiel de l'immuno-oncologie, compte tenu des résultats permettant de penser que le produit pourrait générer une réponse immunitaire chez les patients mais aussi en combinaison augmenter l'efficacité des inhibiteurs de checkpoint immunitaires. En parallèle, les partenaires de la Société continueront à développer NBTXR3 dans d'autres indications comme les cancers du poumon, de l'œsophage, du pancréas, etc.

Curadigm SAS annonce la création de Curadigm Corp

En janvier 2020, Curadigm SAS a créé Curadigm Corp, filiale de Curadigm SAS, implantée à Boston, Massachusetts (voir note 3.1 Principes de consolidation). La filiale est détenue à 100% par Curadigm SAS et elle opère essentiellement aux Etats-Unis. La présence de Curadigm à Boston est indispensable pour assurer à la société un positionnement de premier ordre dans un environnement biotechnologique riche et entretenir des relations de travail étroites avec les collaborateurs et partenaires de Curadigm.

NANOBIOTIX

Nanobiotix obtient la désignation « Fast Track » de la FDA américaine pour l'étude de NBTXR3 dans les cancers de la tête et du cou

En février 2020, la Société a obtenu la désignation « Fast Track » de la Food and Drug Administration (FDA) américaine pour l'étude de NBTXR3 activé par radiothérapie seule ou en combinaison avec cetuximab, pour le traitement des patients atteints d'un carcinome épidermoïde de la tête et du cou localement avancé et qui ne sont pas éligibles à une chimiothérapie à base de platine. La désignation "Fast Track" est un processus conçu pour faciliter le développement et accélérer l'examen de médicaments destinés à des affections graves et susceptibles de répondre à des besoins médicaux non satisfaits. L'objectif est d'accélérer la mise à disposition de nouvelles options thérapeutiques pour les patients.

Nanobiotix fait le point sur la continuité de son développement clinique pendant la crise du COVID-19

Le virus identifié en janvier 2020 en Chine est un nouveau coronavirus, nommé COVID-19 par l'Organisation mondiale de la Santé « OMS ». Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie.

Le 21 avril 2020, la Société a annoncé la mise à jour de son plan de développement global et opérationnel dans le contexte de la crise COVID-19.

Face à cette situation exceptionnelle et inédite, la priorité de la Société a été de préserver la santé de ses salariés, celle des patients et des professionnels de santé impliqués dans les essais cliniques. Le télétravail a été mis en place pour tous les postes compatibles, les mesures de sécurité et de protection ont été renforcées, et les déplacements professionnels ont été strictement limités à ceux considérés comme absolument critiques pour les activités de la Société.

Afin de limiter les conséquences d'une baisse d'activité, la Société a par ailleurs bénéficié du dispositif exceptionnel d'activité partielle pour la période de mars à juin 2020 (voir note 15 Produits des activités ordinaires). Dans le cadre du plan de soutien d'urgence aux entreprises affectées par le COVID-19, Bpifrance a accordé à la Société une suspension des prélèvements de deux échéances trimestrielles. Ces échéances seront réintégrées sans frais ni pénalité en fin de tableau d'amortissement (voir note 12 Dettes financières).

Malgré la crise, la Société a annoncé que le plan global de développement se poursuit et que ses priorités demeurent les cancers de la tête et du cou et l'immuno-oncologie, qui ont été peu impactés par la crise du COVID-19. Cependant les études de phase précoce et celles menées en collaboration ont subi quelques retards en raison des restrictions dues à la pandémie.

Curadigm annonce le début d'une collaboration avec le National Cancer Institute (NCI, USA) pour la caractérisation et le développement de son produit Nanoprimer

En mars 2020, Curadigm a annoncé la sélection de son Nanoprimer par le Nanotechnology Characterization Laboratory (NCL) organisme dépendant du National Cancer Institut (NCI) pour entrer dans le processus de caractérisation du NCL. Ce produit a été retenu pour son impact potentiel dans de nombreux types de traitements et différentes indications en oncologie. Au travers de cette collaboration, le NCL réalisera des caractérisations précliniques approfondies dont les résultats permettront à Curadigm d'étayer le dossier de soumission de l'IND (Investigational New Drug) auprès de la FDA américaine. Ces résultats soutiendront également les collaborations de Curadigm visant à combiner le Nanoprimer avec différents agents thérapeutiques.

Nanobiotix annonce que la FDA américaine autorise le démarrage de son premier essai clinique de phase I de NBTXR3 dans les cancers du pancréas

Le 6 mai 2020, la Société a annoncé que le premier essai clinique résultant de sa collaboration avec le MD Anderson Cancer Center de l'Université du Texas (MD Anderson) avait été approuvé par la FDA américaine. Cet essai a été développé conjointement par la Société et MD Anderson qui en est le promoteur. Cette étude de phase I avec escalade de dose évaluera la sécurité et la faisabilité de l'utilisation de NBTXR3 activé par radiothérapie chez des patients présentant un adénocarcinome du canal pancréatique localement avancé ou à la limite (borderline) de la résecabilité. Il recrutera un maximum de 24 patients sur une période d'inclusion estimée à 18 mois. Voir note 4.3 Accord de collaboration de recherche avec MD Anderson.

NANOBIOTIX

Nanobiotix présente à l'ASCO 2020 les nouveaux résultats positifs de l'expansion de son étude de phase I dans les cancers de la tête et du cou

Les premiers résultats de la partie expansion de dose de l'étude de phase I de la Société dans les cancers de la tête et du cou ont été présentés au congrès annuel de l'ASCO 2020. Cette étude évalue le potentiel de NBTXR3, premier d'une nouvelle classe de produits, à améliorer les résultats du traitement des patients âgés atteints d'un cancer localement avancé de la tête et du cou inéligibles à la chimiothérapie ou intolérants au cetuximab. Au 30 avril 2020, NBTXR3 a été administré à 40 patients et a été bien toléré dans la partie expansion de dose, montrant un profil de sécurité similaire à celui observé dans la partie escalade de dose de l'étude. A ce stade 30 patients sont évaluable pour l'efficacité et ont montré un taux de réponse objective (ORR) de la tumeur primaire (lésion cible) de 83%, y compris un taux de réponse complète de la lésion cible de 60%, augmentant le taux de réponse par rapport à celui obtenu dans la partie escalade de dose (69%). Ces données préliminaires de sécurité et d'efficacité renforcent NBTXR3 comme potentielle nouvelle option pour les patients ayant un cancer de la tête et du cou.

Nanobiotix obtient 10M€ de financement non dilutif

Le 8 juin, la Société a annoncé avoir reçu l'approbation de HSBC et Bpifrance d'un total de 10M€ de financement non dilutif sous forme de PGE (Prêts Garantis par l'Etat). La société a reçu en juin 2020 la première moitié du financement PGE de 5M€ de HSBC, la seconde moitié versée par la BPI a été perçue en juillet 2020 (voir note 12 Dettes financières et note 23 Evènements postérieurs à la clôture). Chaque prêteur individuel accorde un prêt de 5M€ avec des taux d'intérêts fixes de 0,25% et 1,75% par an. Le gouvernement français garantit 90% des montants dus. Ce financement permet d'étendre la visibilité de la trésorerie jusqu'au troisième trimestre 2021 (voir note 2 Principes généraux et base de présentation des états financiers).

La filiale de Nanobiotix Curadigm valide sa technologie novatrice Nanoprimer dans les thérapies à base d'ARN

Curadigm a annoncé lors de la réunion virtuelle 2020 de l'American Association for Cancer Research (AACR) des données qui illustrent la capacité de la technologie « Nanoprimer » développée par Curadigm à apporter jusqu'à 50% d'efficacité supplémentaire aux traitements à base d'ARN grâce à une diminution de leur élimination au niveau du foie. Ces thérapies à base d'ARN représentent un secteur de l'industrie pharmaceutique en pleine expansion mais elles sont actuellement limitées par une trop faible accumulation dans les tissus cibles du corps.

Nanobiotix reçoit les commentaires de la FDA pour avancer son étude de phase III dans le cancer de la tête et du cou ainsi que son plan de développement de fabrication (CMC) dans la demande de nouveau médicament (NDA)

La FDA américaine a fourni les commentaires nécessaires pour poursuivre l'élaboration de NANORAY-312, un essai pivot de phase III portant sur l'étude de NBTXR3 chez des patients âgés atteints de cancer de la tête et du cou inéligibles à une chimiothérapie à base de platine. La FDA américaine a également accepté le plan de développement de la chimie, de la fabrication et des contrôles (CMC) pour NBTXR3 afin de soutenir la future demande de nouveau médicament (NDA) pour le produit et son utilisation dans l'essai clinique de phase III NANORAY-312.

2. Principes généraux et base de présentation des états financiers

Principes généraux

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le semestre clos le 30 juin 2020 ont été préparés sous la supervision de la direction et approuvés par le Directoire de la Société et examinés par le Conseil de surveillance de la Société le 4 septembre 2020.

NANOBIOTIX

Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. Des données chiffrées ayant été arrondies, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Leur préparation selon les principes des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations qui y sont présentés. Voir note 3.2 Jugement, estimations et hypothèses.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société ont été préparés conformément à la norme IAS 34 – « *Information financière intermédiaire* ». Comme il s'agit d'états financiers résumés intermédiaires, ils ne contiennent pas toutes les informations requises pour les états financiers consolidés annuels et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, sous réserve des caractéristiques propres à la société.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation. L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le directoire, car la situation déficitaire historique de la Société s'explique par le caractère innovant des produits qu'elle développe, ce qui implique ainsi une phase de recherche et de développement durant plusieurs années. En outre, malgré une trésorerie et équivalents de trésorerie nets de 26 590 K€ au 30 juin 2020, contre 35 094 K€ au 31 décembre 2019, la Société considère disposer de suffisamment de disponibilités pour assurer sa continuité d'exploitation pendant au moins 12 mois suivant la publication des états financiers consolidés. En effet, le 17 juillet, la Société a reçu le prêt garanti par l'Etat de la Bpifrance d'un montant de 5 000 K€ et le 27 juillet, la Société a levé avec succès environ 20 millions d'euros grâce à une augmentation de capital par construction accélérée d'un livre d'ordre. Voir note 23 Evénements postérieurs à la clôture.

Caractère saisonnier des activités de la société

Selon IAS 34 - « *Information financière intermédiaire* », une entité dont les activités sont extrêmement saisonnières devrait présenter les informations financières pour les douze mois précédant la fin de la période intermédiaire ainsi que des informations comparatives supplémentaires pour les douze mois précédents dans les états financiers résumés intermédiaires afin de permettre une meilleure compréhension et une meilleure comparaison de ses états financiers intermédiaires.

Comme indiqué dans la note 15 Produits des activités ordinaires, la majeure partie des produits de la Société étant générée par un contrat en cours qui repose principalement sur une obligation de performance non corrélée aux tendances saisonnières, il est considéré que les activités de la Société ne sont pas saisonnières.

Par conséquent, les états financiers résumés intermédiaires suivants et les notes correspondantes n'incluent pas d'autres informations comparatives que celles mentionnées par IAS 34-20.

Déclaration de conformité et base de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

<https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002>

NANOBIOTIX

Les principes comptables utilisés pour préparer les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2020 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, à l'exception des normes énumérées ci-dessous qui ont dû être adoptées en 2020.

Adoption des nouvelles normes, amendements et interprétations

La Société a adopté les normes, amendements et interprétations suivantes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Amendements IFRS 9, IAS 39 et IFRS7	Réforme des taux d'intérêts - Phase 1 Comptabilité de couverture de manière prospective - Phase 3
Amendements IAS 1 et IAS 8	IAS 1 « <i>Présentation des états financiers</i> » et à IAS 8 - « <i>Méthodes comptables, changement de méthodes comptables, changement d'estimations comptables et erreurs</i> » Définition de la matérialité
Amendement IFRS 3	« <i>Regroupements d'entreprises, définition d'une entreprise</i> ».
Cadre conceptuel	Modification de références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS

L'application de ces normes et amendements à compter du 1^{er} janvier 2020 est sans incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

La Société a choisi d'adopter par anticipation les nouvelles normes, amendements et interprétations suivantes, dont l'application n'était pas encore obligatoire pour l'exercice ouvert avant le 1^{er} juin 2020 :

IFRS 16	Amendement à IFRS 16 « Allègements de loyer liés à la COVID-19 »
---------	--

L'IASB a publié le 28 mai 2020 un amendement à IFRS 16 « Allègements de loyer liés à la COVID-19 » avec une date d'entrée en vigueur au 1^{er} juin 2020, qui n'est pas encore approuvé par l'Union Européenne. Le texte propose une exemption optionnelle pour les preneurs qui permet de reconnaître en résultat les réductions des loyers obtenues lors de la conclusion des accords d'allègement avec les bailleurs. Cette mesure s'applique aux paiements de loyers initialement dus le 30 juin 2021 ou avant cette date. Les preneurs peuvent choisir d'appliquer les dispositions d'IFRS 16 non amendés qui consiste à faire une analyse détaillée des accords d'allègements et à les traiter comme des modifications de contrat le cas échéant. Les facilités de paiement dont a bénéficié le Groupe n'ont pas d'impact significatif.

La Société a choisi de ne pas adopter par anticipation les nouvelles normes, amendements et interprétations suivantes, dont l'application n'était pas encore obligatoire pour l'exercice clos le 30 juin 2020 :

Amendements IFRS 10 et IAS 28	Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence
Amendements IFRS 17	Définition de la matérialité

NANOBIOTIX

3. Principes et méthodes de consolidation

3.1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Entités consolidées

Au 30 juin 2020, le périmètre de consolidation a évolué compte tenu de la création de la filiale américaine de Curadigm Corp. L'entité Nanobiotix S.A. détient désormais cinq filiales à 100 % :

- Nanobiotix Corp., créée dans l'État du Delaware en septembre 2014 et située aux États-Unis,
- Nanobiotix Germany GmbH, créée en octobre 2017 et située en Allemagne,
- Nanobiotix Spain S.L.U., créée en décembre 2017 et située en Espagne,
- Curadigm SAS, créée le 03 juillet 2019 et située en France et
- Curadigm Corp, créée le 07 janvier 2020 et située aux États-Unis.

Ainsi, les états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2020 intègrent les comptes de chacune de ces cinq filiales.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 intègrent les comptes de chacune de ces filiales précédemment listées, à l'exception de Curadigm Corp créée en 2020.

Transaction en monnaie étrangère

Le cours de clôture et le cours moyen euro-dollar au 30 juin et au premier semestre 2020 utilisés dans les états financiers consolidés intermédiaires pour convertir les opérations des filiales américaines sont respectivement de 1,1198 et 1,1015 (source : Banque de France) par rapport à 1,1380 et 1,1298 au 30 juin et au premier semestre de 2019. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en tant qu'écart de conversion cumulé.

3.2. JUGEMENT, ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

L'établissement des états financiers intermédiaires consolidés selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers. Les estimations et les jugements utilisés par la direction sont fondés sur des informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations peuvent être revues lorsque les circonstances sous-jacentes évoluent.

Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Les principaux postes concernés sont relatifs aux paiements fondés sur des actions, aux actifs d'impôts différés, aux provisions au titre des essais cliniques et à la constatation du chiffre d'affaires ainsi qu'à la juste valeur des actifs et des passifs financiers.

Évaluation des paiements fondés sur des actions

La Société évalue la juste valeur des options de souscription d'actions (« OSA »), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »), des attributions gratuites d'actions (« AGA ») et des bons de souscription d'actions (« BSA ») octroyés aux employés, aux membres du conseil de surveillance et à des consultants sur la base de modèles actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul liées aux critères d'attribution (tels que les conditions d'acquisition) et aux données de marché (telles que la volatilité attendue du titre). Voir note 17 Paiements fondés sur des actions.

NANOBIOTIX

Actifs d'impôts différés

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les principales différences temporaires sont liées aux pertes fiscales reportables selon la juridiction applicable. Les taux d'imposition ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables en arrière ou en avant. Compte tenu de son stade de développement, qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la Société n'a pas comptabilisé dans son bilan d'actifs nets d'impôts différés.

Provisions au titre des essais cliniques

Les charges relatives aux essais cliniques encourues sur l'exercice mais qui n'ont pas encore été facturées à la date de la clôture sont estimées pour chaque étude et une provision correspondante est constituée. Voir note 13.1 Fournisseurs et comptes rattachés pour des informations sur les provisions au titre des essais cliniques au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019.

Reconnaissance du revenu

La Société a fait appel au jugement pour déterminer le montant et le calendrier du revenu au titre du contrat conclu avec PharmaEngine, principalement dans le but d'identifier les obligations de performance de la Société et de définir le calendrier de réalisation des services fournis à PharmaEngine.

Voir note 15 Produits des activités ordinaires pour de plus amples informations sur les méthodes comptables appliquées par la Société à ses sources de revenu supplémentaires.

Juste valeur des instruments financiers

L'évaluation de la juste valeur du prêt accordé par la BEI nécessite la détermination par la Société du montant des intérêts supplémentaires (« redevances », tels que définis par le contrat) qui seront dus conformément au contrat de prêt. Les redevances seront calculées en fonction du nombre de tranches perçues par la Société, et indexées sur le chiffre d'affaires annuel consolidé réalisé sur une période de six ans (« la période de redevances ») à compter du 1^{er} janvier 2021.

Afin d'évaluer la juste valeur du prêt, la Société a estimé les ventes qui seront générées pendant la période des redevances en tenant compte des hypothèses opérationnelles telles que les dates de commercialisation des produits, la croissance et le taux de pénétration sur chaque marché.

L'estimation du montant de redevance a été révisée au 30 juin 2020, prenant en compte le dernier calendrier de développement de la société.

Voir la note 4 Transactions significatives et la note 12 Dettes financières.

4. Transactions significatives

4.1. PHARMAENGINE

En août 2012, la société a signé un accord de licence et de collaboration exclusif avec PharmaEngine pour le développement et la commercialisation de NBTXR3 dans certains pays asiatiques. D'après les termes du contrat et selon l'amendement conclu en 2014, PharmaEngine reçoit un droit exclusif pour poursuivre le développement jusqu'à l'obtention d'autorisations de mise sur le marché de NBTXR3, exploiter les données générées par l'activité de développement de la Société et commercialiser NBTXR3 dans plusieurs pays d'Asie-Pacifique. Ce contrat pourrait générer pour la Société des revenus pouvant atteindre 56 millions de dollars sous la forme de paiements initiaux et de paiements d'étapes de développement et commerciales, ainsi

NANOBIOTIX

que des redevances sur les ventes nettes du produit dans la région Asie-Pacifique dont le taux pourrait atteindre un pourcentage à deux chiffres.

Au 30 juin 2020, 3 millions d'euros ont déjà été perçus depuis la signature de l'accord. Le prochain paiement est conditionné par le dépôt par PharmaEngine d'une demande d'autorisation de mise sur le marché de NBTXR3 dans sa région. Voir la note 15 Produits des activités ordinaires pour plus de détails sur les règles comptables appliquées dans le contrat de licence et de collaboration.

4.2. ACCORD DE FINANCEMENT AVEC LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

La convention de financement avec la BEI signée en juillet 2018, permet à la société d'emprunter jusqu'à 40 millions d'euros en trois tranches afin de financer ses activités de recherche, de développement et d'innovation liées au NBTXR3 dans diverses indications thérapeutiques, sous réserve de la réalisation d'un ensemble de critères de performance convenus. Dans cet accord de financement, la Société a également signé un « contrat de redevances » en vertu duquel elle a accepté de payer chaque année à la BEI une commission supplémentaire calculée sur les ventes consolidées de la Société au cours de la période de six ans suivant le 1^{er} janvier 2021 (par paiements annuels dus le 30 juin de chaque année, le premier versement dû le 30 juin 2022 correspondant aux redevances sur le chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2021). Voir note 12 Dettes financières.

4.3. ACCORD DE COLLABORATION DE RECHERCHE AVEC MD ANDERSON

En janvier 2019, la Société et le centre de cancérologie MD Anderson de l'Université du Texas ont annoncé une collaboration de recherche clinique à grande échelle. La collaboration comporte dans un premier temps neuf essais cliniques de phase I/II avec NBTXR3, dans six types de cancer différents – cancer de la tête et du cou, pancréatiques, thoraciques, pulmonaires, gastro-intestinaux et génito-urinaires impliquant environ 340 patients.

La Société financera ces essais pour un montant total minimum d'environ 11 millions de dollars, versés au cours du développement du partenariat. Un paiement additionnel aura également lieu en cas de succès d'un premier enregistrement de NBTXR3 auprès de la FDA. Voir note 21 Engagements.

Au 30 juin 2020, la Société reconnaît dans ses comptes une charge constatée d'avance correspondant aux deux premières factures reçues à date, à hauteur 1 711K€ (voir note 8.2 Autres actifs courants). La Société reconnaîtra les charges en compte de résultat au fur et à mesure de l'avancement du recrutement des patients, les premiers recrutements devant débiter au second semestre 2020.

NANOBIOTIX

5. Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2019	Augmentation	Diminution	Autres mouvements & reclassement	Ecart de conversion	30 juin 2020
Brevets	65	-	-	-	-	65
Logiciels	584	11	(5)	61	(0)	652
Immobilisations en cours	61	6	-	(61)	-	6
Valeur brute des immobilisations incorporelles	710	17	(5)	-	(0)	722
Brevets	(65)	-	-	-	-	(65)
Logiciels	(483)	(106)	5	-	0	(584)
Amortissements cumulés des immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	(548)	(106)	5	-	0	(649)
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles	163	(89)	-	-	(0)	73

⁽¹⁾ Les charges de l'exercice sont détaillées dans la note 16.4 Amortissements et provisions

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée en application d'IAS 36 - « Dépréciation d'actifs » durant la période présentée.

6. Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2019	Augmentation	Diminution	Autres mouvements & reclassement	Ecart de conversion	30 juin 2020
Agencements et installations	3 296	11	-	-	-	3 307
Droit d'utilisation - immobilier	6 766	310	-	-	-	7 076
Matériels techniques	2 019	16	-	-	-	2 035
Matériel de bureau et informatique	957	25	(0)	-	-	981
Véhicules. Équipement	34	-	-	-	0	34
Droit d'utilisation - Véhicules	115	-	-	(5)	0	111
Immobilisations en cours	11	6	-	(11)	-	6
Valeur brute des immobilisations corporelles	13 197	367	(0)	(15)	0	13 550
Agencements et installations	(1 001)	(160)	-	-	-	(1 160)
Droit d'utilisation - immobilier	(829)	(444)	-	-	-	(1 273)
Matériels techniques	(1 272)	(96)	-	-	-	(1 368)
Matériel de bureau et informatique	(629)	(82)	-	-	-	(711)
Véhicules	(34)	-	-	(0)	(0)	(34)
Droit d'utilisation - Véhicules	(45)	(18)	-	22	0	(42)
Amortissements cumulés des immobilisations corporelles ⁽¹⁾	(3 811)	(800)	-	22	0	(4 589)
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	9 386	(433)	(0)	6	0	8 961

⁽¹⁾ Les charges de l'exercice sont détaillées dans la note 16.4 Amortissements et provisions

NANOBIOTIX

L'augmentation de 310 K€ du droit d'utilisation immobilier se compose principalement de deux nouveaux contrats de location, dans la rue Oberkampf à Paris pour 155 K€ et dans la rue du Faubourg Saint-Antoine à Paris pour 140 K€, ainsi que de l'impact de l'indexation du loyer de Villejuif pour 15 K€.

7. Immobilisations financières

L'évolution des immobilisations financières s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Contrat de liquidités - Compte en espèces ⁽¹⁾	Autres titres immobilisés	Dépôts et cautionnement versés	Total
Valeur nette au 31 décembre 2018	176	-	383	558
Augmentations	-	-	65	65
Diminutions	(45)	-	(49)	(94)
Ecarts de conversion	-	-	-	-
Valeur nette au 31 décembre 2019	131	-	399	529
Augmentations	-	-	9	9
Diminutions	(74)	-	(0)	(74)
Reclassements	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-	-
Valeur nette au 30 juin 2020	58	-	408	465

⁽¹⁾ Voir note 10.2 Actions propres

La diminution du compte en espèces lié au contrat de liquidités mis en place correspond au solde des opérations sur actions propres dont la contrepartie est enregistrée en capitaux sur la ligne « actions propres ».

NANOBIOTIX

8. Créances clients et autres actifs courants

8.1. CREANCES CLIENTS

Les clients et comptes rattachés correspondent à des factures émises à l'intention de PharmaEngine dans le cadre de la refacturation de frais partagés, selon les termes du contrat exclusif de licence et de collaboration.

Les clients et comptes rattachés comprennent les créances clients.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Clients et comptes rattachés	51	11
Créances clients	51	11

8.2. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Crédit d'impôt recherche à recevoir	3 262	5 688
Créances fiscales hors IS	906	1 419
Charges constatées d'avance	3 088	2 671
Autres créances	1 370	1 245
Autres actifs courants	8 626	11 022

Au 30 Juin 2020, les charges constatées d'avance correspondent essentiellement aux partenariats de recherche pour 2 400 K€, incluant notamment 1 711 K€ dans le cadre de l'accord de collaboration avec MD Anderson. Voir note 4.3 Accord de collaboration de recherche avec MD Anderson.

L'évolution du CIR se présente comme suit :

Créance au 31 décembre 2019	5 688
Remboursement du CIR Nanobiotix SA 2018	(3 251)
Remboursement du CIR Curadigm 2019	(63)
Produit CIR 2020 ⁽¹⁾	888
Créance au 30 juin 2020	3 262

⁽¹⁾ Voir note 15 Produits des activités ordinaires.

NANOBIOTIX

9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Dépôts bancaires à court terme	9 500	10 000
Trésorerie et comptes bancaires	17 090	25 094
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 590	35 094

Les montants présentés en « Dépôts bancaires à court terme » sont principalement constitués de dépôts à terme rémunérés, mobilisables sans pénalités significatives et répondant à la stratégie de gestion financière de la Société.

10. Capital

10.1. CAPITAL EMIS

Analyse des opérations sur le capital

<i>(K€ sauf nombre d'actions)</i>				
Date	Nature des opérations	Capital	Primes liées au capital	Nombre d'actions
31 décembre 2019		672	153 139	22 415 039
6 mars 2020	Augmentation de capital AGA	9	-	316 083
24 juin 2020	Souscription BSA 2020	-	1	-
26 juin 2020	Souscription BSA 2020	-	1	-
29 juin 2020	Souscription BSA 2020	-	2	-
30 juin 2020	Souscription BSA 2020	-	1	-
30 juin 2020	Frais d'introduction au Nasdaq	-	(1 175)	-
30 juin 2020		682	151 968	22 731 122

Au 30 juin 2020, le capital social de la Société s'établit à 682 K€, divisé en 22 731 122 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,03 €.

Au premier semestre 2020, la Société a immobilisé 1 175 K€ de frais d'introduction au Nasdaq, dont 261 K€ décaissés sur le semestre.

10.2. ACTIONS PROPRES

Au 30 juin 2020, la Société détenait 22 724 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux réglementations générales et aux pratiques du marché tels qu'approuvés par l'Autorité des marchés financiers (AMF), et mis en place suite à l'introduction en bourse en France de la Société en 2012. Ces actions sont portées en diminution des capitaux propres en IFRS pour un montant de 243 K€.

NANOBIOTIX

10.3. BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE (BSPCE), BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA), OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (OSA) ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS (AGA)

Au 30 juin 2020, la Société disposait des types de plans d'actions suivants : plans de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE), de bons de souscription d'actions (BSA), d'options de souscription d'actions (OSA) et d'attribution gratuite d'actions (AGA).

Bons de souscription d'actions (BSA)

Le Directoire, lors de la séance du 17 mars 2020, a fait usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 11 avril 2019 et suite à l'approbation du comité des rémunérations en date du 6 mars 2020 et du conseil de surveillance en date du 13 mars 2020, a décidé d'émettre à destination des membres du conseil de surveillance 18 000 BSA donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,03 € au prix fixe de 6,59 € (prime d'émission incluse). Tous ces bons dont la période de souscription était ouverte jusqu'au 30 Septembre 2020, ont été souscrits par leurs bénéficiaires au 30 juin 2020.

Le Directoire, lors de la séance du 29 mars 2019, a fait usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2018 et suite à l'approbation du conseil de surveillance en date du 23 janvier 2019, a décidé d'émettre à destination des membres du conseil de surveillance 18 000 BSA donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,03 € au prix fixe de 11,66 € (prime d'émission incluse). Tous ces bons ont été souscrits par leurs bénéficiaires à la fin de la période de souscription le 27 juin 2019.

Options de souscription d'actions (OSA)

Lors de la séance du 11 mars 2020, le directoire, en vertu de l'autorisation consentie aux termes de la trente-deuxième résolution de l'assemblée générale du 11 avril 2019, a adopté le « 2019 Stock option Plan », a procédé à l'attribution totale des 107 972 options de souscription d'actions au profit de salariés du Groupe et a décidé que chaque option donnera droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0,03 euro au prix de 6,25 euros (prime d'émission incluse). Ces options sont exerçables au plus tard dans les dix ans suivant leur attribution et par tiers, sous réserve pour chaque tiers de la présence continue du bénéficiaire dans le Groupe au cours de la période de référence correspondant selon le calendrier suivant :

- à hauteur d'un tiers des Options à compter du 11 mars 2021,
- à hauteur d'un tiers supplémentaire à compter du 11 mars 2022, et
- à hauteur du dernier tiers à compter du 11 mars 2023.

Les options qui n'auraient pas encore été exercées à l'expiration de cette période de 10 ans seraient caduques de plein droit.

NANOBIOTIX

Lors de la même séance du 11 mars 2020, le directoire, en vertu de l'autorisation consentie aux termes de la trente-deuxième résolution de l'assemblée générale du 11 avril 2019, adoptant le « 2019 Stock option Plan », a procédé à l'attribution totale des 300 000 options de souscription d'actions au profit des membres du directoire (à l'exception de Madame Edwina Baskin-Bey) et de Monsieur Alain Dostie et a décidé que chaque option donnera droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0,03 euro au prix de 6,25 euros (prime d'émission incluse). Le directoire a également décidé que les options pourront être exercées dans les conditions suivantes :

- à hauteur d'un tiers des Options à compter du 11 mars 2021,
- à hauteur d'un tiers supplémentaire à compter du 11 mars 2022, et
- à hauteur du dernier tiers à compter du 11 mars 2023.

Ces conditions sont valables sous réserves pour chaque tranche de la présence continue du bénéficiaire dans le Groupe au cours de la période de référence correspondante et au plus tard dans les dix années de leur attribution, étant précisé que les options qui n'auraient pas encore été exercées à l'expiration de cette période de 10 ans seraient caduques de plein droit.

Etant précisé que le nombre d'options pouvant être exercées en vertu du calendrier d'exercice susvisé serait toujours arrondi au nombre entier supérieur.

Le directoire décide en outre de subordonner l'exercice des options attribuées aux membres du directoire ainsi qu'à Monsieur Alain Dostie à l'atteinte de la condition de performance suivante : obtenir des résultats positifs dans l'étude 1100 en 2020.

Lors de la séance du 30 avril 2020, le directoire, qui peut, à sa seule discrétion, à tout moment au cours de la période d'acquisition, décider que la condition de présence continue cessera de s'appliquer au(x) bénéficiaire(s), a décidé de lever la condition de présence à laquelle est subordonnée l'exercice des options de souscription d'actions attribuées à un nombre déterminé de salariés de la Société.

Lors de la séance du 24 octobre 2019, le directoire, en vertu de l'autorisation consentie aux termes de la trente-sixième résolution de l'assemblée générale du 11 avril 2019, a adopté le plan de stock-option LLY 2019, a procédé à l'attribution totale des 500 000 options de souscription d'actions au profit de Laurent Levy, Président de la Société, et a décidé que chaque option donnera droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0,03 euro au prix de 6,41 euros (prime d'émission incluse). Le directoire a également décidé que les options seront soumises à l'ensemble des dispositions du plan LLY 2019 et pourront être exercées dans les conditions suivantes, conformément aux termes de la trente-sixième résolution de l'assemblée générale du 11 avril 2019 :

- 10% des options pourront être exercées dès lors que le cours de bourse d'une action de la Société sur le marché Euronext à Paris atteint 24 euros,
- 10 % supplémentaires des options pourront être exercées dès lors que le cours de bourse d'une action de la Société sur le marché Euronext à Paris atteint 30 euros,
- 40% supplémentaires des options pourront être exercées dès lors que le cours de bourse d'une action de la Société sur le marché Euronext à Paris atteint 40 euros,
- 40 % supplémentaires des options pourront être exercées dès lors que le cours de bourse d'une action de la Société sur le marché Euronext à Paris atteint 60 euros, et
- au plus tard dans les 10 ans de leur attribution, étant précisé que les options qui n'auraient pas encore été exercées à l'expiration de cette période de 10 années seraient caduques de plein droit,

étant précisé que le nombre d'options pouvant être exercées en vertu du calendrier d'exercice susvisé serait toujours arrondi au nombre entier supérieur et que les objectifs de cours susvisés seront automatiquement et arithmétiquement ajustés en cas de regroupement ou division du nombre d'actions de la Société ou autre opération similaire qui surviendrait postérieurement à l'attribution des options.

NANOBIOTIX

Lors de la séance du 29 mars 2019, le directoire, en vertu de l'autorisation consentie aux termes de la quarantième résolution de l'assemblée générale du 23 mai 2018, a adopté le plan de stock-option 2019-1, a procédé à l'attribution totale des 37 500 options de souscription d'actions au profit de salariés du Groupe et a décidé que chaque option donnera droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0,03 euro au prix de 11,08 euros (prime d'émission incluse). Ces options sont exerçables au plus tard dans les dix ans suivant leur attribution et par tiers, sous réserve pour chaque tiers de la présence continue du bénéficiaire dans le Groupe au cours de la période correspondant selon le calendrier suivant :

- à hauteur de deux tiers des Options à compter du 30 mars 2021, et
- à hauteur d'un tiers supplémentaire à compter du 30 mars 2022.

Ces conditions sont valables sous réserves pour chaque tranche de la présence continue du bénéficiaire dans le Groupe au cours de la période de référence correspondante et au plus tard dans les dix années de leur attribution, étant précisé que les options qui n'auraient pas encore été exercées à l'expiration de cette période de 10 ans seraient caduques de plein droit.

Attributions gratuites d'actions (AGA)

Au cours de sa séance du 11 mars 2020, le directoire, faisant usage de l'autorisation qui lui a été consentie aux termes de la trente-troisième résolution de l'assemblée générale du 11 avril 2019 a également décidé l'attribution gratuite de 50 000 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,03 €, au bénéfice de Madame Anne-Juliette Hermant dans le cadre de son arrivée dans le Groupe et de sa nomination en qualité de membre du directoire. Il a été fixé les conditions de leur acquisition comme suit :

- une période d'acquisition de deux (2) ans à compter du 11 mars 2020. Sa présence dans la Société pendant cette période fait partie des conditions de l'acquisition définitive desdites actions.
- une période de conservation, de ces actions, d'un (1) an à l'issue de la période d'acquisition.

En outre il a été décidé de conditionner l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées à Madame Anne-Juliette Hermant à l'atteinte de la condition de performance suivante : obtenir des résultats positifs dans l'étude 1100 en 2020.

Lors de la séance du 30 avril 2020, le directoire, qui peut, à sa seule discrétion, à tout moment au cours de la période d'acquisition, décider que la condition de présence continue cessera de s'appliquer au(x) bénéficiaire(s), a décidé de lever la condition de présence à laquelle est subordonnée l'acquisition définitive d'actions gratuites attribuées à un nombre déterminé de salariés de la Société.

L'incidence sur le résultat des paiements fondés sur des actions ainsi que les mouvements des options de l'année sont détaillés à la note 17 Paiement fondé sur des actions.

Au 30 juin 2020, les hypothèses sur la probabilité de réalisation des conditions de performance des BSPCE, BSA et OSA de performance 2016 ont été mises à jour (voir note 17 Paiements fondés sur des actions).

NANOBIOTIX

11. Provisions

Analyse des provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2019	Augmentation	Diminution	30 juin 2020
Indemnités de départ à la retraite	331	40	-	371
Provisions - part non courante	331	40	-	371
Provisions pour charges	164	-	(164)	-
Provisions - part courante	164		(164)	-
Total des provisions	495	40	(164)	371

11.1. PROVISIONS - PART COURANTE

Au 30 juin 2020, la diminution de 164 K€ des provisions pour charges concerne Nanobiotix SA et est constituée d'une reprise de provision relative à la sortie d'un employé. La part réelle consommée de la provision est de 145 K€.

11.2. PROVISIONS - PART NON COURANTE

Engagements de retraite

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Provision à l'ouverture	331	337
Charge de l'exercice	40	82
Ecarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	-	(88)
Provision à la clôture	371	331

NANOBIOTIX

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Date d'évaluation	30 juin 2020	31 décembre 2019
Modalités de départ à la retraite	Cadre : 66 ans Non-cadre : 64 ans	Cadre : 66 ans Non-cadre : 64 ans
Taux de charges sociales	43 %	43 %
Taux d'actualisation	0,85 %	0,85 %
Tables de mortalité	Table réglementaire INSEE 2012-2014	Table réglementaire INSEE 2012-2014
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	2,5 %	2,5 %
Taux de rotation	Taux moyen de 5,86 % constant	Taux moyen de 5,86 % constant
Durée	17 ans	17 ans

Les droits accordés aux salariés de la Société sont définis par la convention collective de la Pharmacie (Fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique).

Le taux de rotation du personnel a été déterminé à l'aide d'une moyenne historique sur la période 2015-2018.

12. Dettes financières

Analyse des dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Dettes de location - part courante	1 179	591
Avance remboursable : Prêt BPI - part courante	500	500
Prêt Garanti par l'Etat - Part courante	13	-
Prêt BEI - part courante	700	-
Total des dettes financières courantes	2 391	1 091
Dettes de location - part non courante	5 384	5 814
Avance remboursable : Prêt BPI - part non courante	3 176	2 875
Prêt Garanti par l'Etat - Part non courante	4 988	-
Prêt BEI - part non courante	35 900	34 746
Total des dettes financières non courantes	49 448	43 435
Total des dettes financières	51 839	44 526

La Société reçoit des avances remboursables de la Banque Publique d'Investissement (ex-OSEO Innovation). Ces avances ne portent pas d'intérêts et sont remboursables à 100 % en cas de succès technique et/ou commercial. En 2018, la Société a été informée que la date initiale de remboursement du de l'avance remboursable BPI était différée de 18 mois. Le remboursement à effectuer s'élève au montant reçu à date de 2,1M€, augmenté des intérêts (voir Note 12.1 Avances conditionnées, emprunt

NANOBIOTIX

bancaire et prêt accordé par des autorités publiques). En juin 2020, Curadigm SAS a contracté une avance remboursable de 500 K€ auprès de la BPI dont 350 K€ perçus à la signature du contrat et le solde lui sera versé à l'achèvement des travaux au plus tard le 1^{er} mars 2022.

En juillet 2018, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a accordé à la Société un prêt à taux fixe d'un montant global de 40 000 K€ subdivisé en trois (3) tranches. La première tranche d'une valeur nominale de 16 000 K€, a été reçue en octobre 2018 et sera remboursée in fine en 2023. Les intérêts capitalisés y afférents seront versés à la même échéance, avec le montant du principal. La deuxième tranche d'une valeur nominale de 14 000 K€, a été reçue en mars 2019 et sera intégralement remboursée entre 2021 et 2024. Les intérêts à taux fixes liés à la deuxième tranche seront remboursés semestriellement en même temps que le principal.

La troisième tranche, qui fait l'objet de conditions précises (obtention d'un marquage CE pour NBTXR3 et atteinte des principaux critères d'évaluation pour l'étude pivot de phase III dans le traitement des cancers de la tête et du cou), n'a pas encore été demandée par la Société. La date limite pour solliciter cette dernière tranche, initialement fixée au 31 juillet 2020 a été prorogée de 12 mois, soit le 31 juillet 2021.

Conformément aux conditions du prêt, la Société, est également tenue, au cours de la période de six ans suivant le 1er janvier 2021, de payer des intérêts supplémentaires sous forme de royalties, calculés en fonction du nombre de tranches qui ont été payées et indexés sur le chiffre d'affaires annuel (voir note 4.2 Accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement). Le montant de redevances estimé et incorporé au coût amorti du prêt a été déterminé à partir des projections de chiffre d'affaires consolidé de la Société. Quand la Société actualise l'estimation des redevances futures, le passif financier est ajusté afin de prendre en compte la révision de l'estimé, actualisé au taux d'intérêt effectif initial. L'impact résultant de cette mise à jour du montant de la dette est comptabilisé en résultat financier.

En juin 2020, La Société a contracté auprès de la banque HSBC un prêt garanti par l'Etat d'un montant de 5 000 K€. Ce prêt comporte un différé d'amortissement minimal de 12 mois et une clause qui donne à la Société la faculté, à l'issue de la première année, de l'amortir sur une période additionnelle de 1 à 5 ans. La Société envisage d'exercer l'option d'amortissement sur une durée minimale de cinq ans. Le taux de la garantie de l'Etat standard qui lui est applicable est de 0,25% durant l'année de différé.

12.1. AVANCES CONDITIONNEES, EMPRUNT BANCAIRE ET PRET ACCORDE PAR LES AUTORITES PUBLIQUES

Le tableau ci-dessous présente le détail des avances et prêts inscrits au bilan par type d'avance remboursable, prêt à taux zéro, prêt bancaire et prêt accordé par les autorités publiques :

Avance remboursables, prêt à taux zéro et prêt accordé par les autorités publiques

	BPI	Prêt BPI taux 0	PGE - HSBC	Avance Curadigm	BEI	TOTAL
<i>(en milliers d'euros)</i>						
31 décembre 2019	2 165	1 210	-	-	34 746	38 121
Versement	-	-	5 000	350	-	5 350
Impact de l'actualisation et cout amorti	7	0	-	(74)	(1 098)	(1 164)
Cumul des intérêts fixes	16	-	1	1	859	876
Cumul des intérêts variables	-	-	-	-	2 440	2 440
Remboursement	-	-	-	-	(350)	(350)
30 juin 2020	2 189	1 211	5 001	277	36 598	45 276

Le montant de 1 098 K€ d'actualisation de l'emprunt BEI est constitué entièrement de l'impact du « Catch-up method » suite à la révision à la baisse du chiffre d'affaires du Groupe par rapport à la projection initiale. En effet, la part variable des charges financières est constituée de royalties qui sont indexés sur les prévisions de chiffre d'affaires.

La Société, prenant en compte le dernier calendrier de développement et la date estimée de première commercialisation, a repoussé les prévisions de son chiffre d'affaires à long terme. De ce fait, les décaissements de royalties initialement estimés à 43 435 K€ au 31 décembre 2019, ont été réévalués à 38 103 K€ au 30 juin 2020.

NANOBIOTIX

12.2. DETTES DE LOCATION

Le tableau ci-dessous présente le détail des variations des dettes de location inscrites au bilan :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Dettes de location
31 décembre 2019	6 405
Nouveaux contrats de location	403
Impact de l'actualisation	(74)
Intérêts à taux fixe	169
Remboursement des loyers	(340)
30 juin 2020	6 564

12.3. ÉCHEANCES DES DETTES FINANCIERES

Les échéanciers de remboursement des avances, des prêts à leur valeur nominale et incluant les intérêts à taux fixe ainsi que les échéanciers des dettes de location se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	À moins d'1 an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	À plus de 5 ans	TOTAL
BPI	-	300	1 300	808	2 408
Prêt BPI taux 0	500	750	-	-	1 250
Avance Curadigm taux 0	-	50	200	100	350
PGE - HSBC	13	2 035	2 035	1 017	5 099
Emprunt BEI	700	10 383	26 253	-	37 337
Dettes de location	1 199	2 309	2 267	1 951	7 726
Total	2 412	15 827	32 055	3 876	54 170

Les montants indiqués ci-dessus comprennent le capital et taux d'intérêts fixes de l'avance remboursable, de l'emprunt Bpifrance, du prêt de la BEI ainsi que les dettes de locations relatives à IFRS 16. Ces montants n'incluent pas l'impact de l'actualisation des montants à payer, mais reflètent les montants engagés contractuellement, dus au 30 juin 2020.

Les montants présentés dans l'échéancier de remboursement du prêt de la BEI n'incluent pas les intérêts variables. Le montant total estimé au 30 juin 2020 des redevances à verser dans le cadre de ce contrat est de 38 103 K€. Les redevances seront calculées sur la base du nombre de tranches que la Société a perçues et indexées sur le chiffre d'affaires annuel consolidé, réalisé sur une période de 6 ans à compter du 1er janvier 2021.

NANOBIOTIX

13. Fournisseurs, comptes rattachés et autres passifs courants

13.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Factures non parvenues - essais cliniques	1 963	1 620
Autres fournisseurs et comptes rattachés	6 905	6 150
Fournisseurs et comptes rattachés	8 868	7 770

Les dettes fournisseurs n'ont pas été actualisées, dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'antériorité supérieure à un an. Ces dettes comprennent 914 K€ de frais d'introduction au Nasdaq non décaissés.

13.2. AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Dettes fiscales	332	216
Dettes sociales	4 994	4 912
Autres dettes	555	193
Autres passifs courants	5 881	5 322

Les dettes sociales et assimilées concernent principalement les charges sociales dont la contribution patronale sur les actions gratuites, les provisions pour bonus et les provisions pour congés payés et charges sociales liées.

Au 30 juin 2020, les autres dettes sont constituées essentiellement :

- de la subvention BPI restant à étaler reçue par Curadigm SAS pour un montant de 328 K€ et
- de la juste valeur de l'avantage résultant du taux d'emprunt préférentiel lié aux avances remboursables OSEO Nice et BPI France pour un montant de 190 K€.

14. Instruments financiers inscrits au bilan et effet sur le résultat

Analyse des instruments financiers inscrits au bilan et effet sur le résultat

30 juin 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur comptable au bilan	Juste valeur par le compte de résultat	Actif et Passifs financiers au coût amorti	Juste valeur
Actifs financiers				
Immobilisations financières	465	57	408	465
Clients et comptes rattachés	51	-	51	51
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 590	-	26 590	26 590
Total	27 105	57	27 049	27 105
Dettes financières				
Dettes financières - part non courante	49 448	-	49 448	49 448 ⁽¹⁾
Dettes financières - part courante	2 391	-	2 391	2 391
Fournisseurs et comptes rattachés	8 868	-	8 868	8 868
Total	60 707	-	60 707	60 707

⁽¹⁾ La juste valeur des dettes financières courantes et non courantes inclut les prêts et avances remboursables octroyés par la BPI ainsi que le prêt de la BEI et le prêt HSBC, comptabilisés au coût amorti, elle a été évaluée à partir de données de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 13.

Gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers détenus par la Société sont classés en trésorerie et équivalents de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit.

Risque de liquidité

Au regard du montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenu au 30 juin 2020 (voir note 9 Trésorerie et équivalents de trésorerie), la Société ne considère pas être exposée à un risque de liquidité à court terme.

Risque de change

La monnaie fonctionnelle de Nanobiotix S.A. est l'euro. L'exposition au risque de change résulte presque exclusivement des transactions intragroupes entre Nanobiotix S.A. et sa filiale américaine, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain, ainsi que des relations commerciales avec des clients et des fournisseurs situés hors de la zone euro.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. En revanche, une augmentation importante de son activité pourrait la contraindre à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

NANOBIOTIX

Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et d'autres établissements financiers, ainsi que des expositions liées aux crédits clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des établissements financiers cocontractants.

Le risque de crédit lié aux créances est limité en raison, d'une part, de la faiblesse de l'encours client au 30 juin 2020, et, d'autre part, de la bonne notation de crédit de la collectivité publique pour les autres créances.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement les équivalents de trésorerie et les titres de placement, à savoir des SICAV monétaires. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés.

Au cours de l'exercice 2018, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a accordé à la Société un prêt à taux fixe d'un montant global de 40 000 K€ subdivisé en trois 3 tranches dont, à ce jour, 2 tranches ont été encaissées. En plus des intérêts à taux fixe, la Société s'engage également à payer sur la période de 2022 à 2027 des intérêts additionnels (redevances), indexés sur le chiffre d'affaires de la Société. Le taux appliqué à cet emprunt sur cette période sera donc un taux variable, qui n'est toutefois pas indexé sur la performance des marchés financiers mais sur celle de la Société (voir note 4.2 Accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement).

Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur comptable des créances et dettes courantes est présumée avoisiner leur juste valeur.

15. Produits des activités ordinaires

Application au contrat de licence et de partenariat avec PharmaEngine

Dans le cadre du contrat de licence et de partenariat, les droits de la Société et de PharmaEngine sont clairement identifiés et les conditions financières sont définies. Le contrat a une substance commerciale (les flux de trésorerie de la Société ont été définis par les conditions contractuelles), et la Société a collecté et est en droit de collecter à l'avenir une contrepartie en échange du transfert de biens et de services à PharmaEngine.

La Société a identifié dans le contrat de licence et de partenariat avec PharmaEngine trois obligations de performance décrites en note 4.1 PharmaEngine :

- la licence donnant le droit d'utiliser le brevet et le savoir-faire de la Société ;
- l'assistance fournie par la Société à PharmaEngine jusqu'à l'obtention de la première autorisation de mise sur le marché dans les pays de PharmaEngine ; cette assistance s'effectuera par périodes distinctes lors desquelles PharmaEngine aura accès aux informations et expériences en cours – cette obligation de performance sera donc réalisée progressivement ; et
- l'approvisionnement de NBTXR3 à PharmaEngine

Un paiement initial de 1 M\$ a été intégralement reconnu en chiffre d'affaires lors du transfert de la licence à PharmaEngine en 2012.

NANOBIOTIX

Le revenu relatif aux paiements qui rémunèrent l'atteinte de jalons de développement est reconnu progressivement. Le calendrier des jalons et paiements a été défini de manière à refléter progressivement les efforts des deux parties et modifié pour refléter tous les changements apportés au plan de développement contractuel. En conséquence, la Société a conclu que les modalités des paiements variables reflètent ses efforts pour remplir l'obligation de prestation pour chaque phase de développement. Si une fraction de la rémunération variable venait à être allouée à l'obligation de performance relative à la licence octroyée alors cela ne modifierait pas le moment de reconnaissance du chiffre d'affaires étant donné que, du fait de la limitation relative au caractère hautement probable du recouvrement, celle-ci ne pourrait être reconnue qu'au moment du paiement. Sur cette base, le premier jalon de 1 M\$ versé à la signature du premier avenant qui a permis à PharmaEngine de bénéficier des résultats des études cliniques de la Société pour l'indication du sarcome des tissus mous et la deuxième étape de 1 M\$ versée à la première injection du NBTXR3 à un patient dans une étude asiatique sur le sarcome des tissus mous ont été perçus et comptabilisés respectivement en 2014 et 2016. Le prochain paiement d'étape est conditionné par le dépôt d'une demande d'approbation de mise sur le marché par PharmaEngine. Au 30 juin 2020, aucune demande n'a encore été déposée.

Les redevances sont considérées comme conformes aux conditions de marché et seront comptabilisées une fois les ventes sur lesquelles portent ces redevances réalisées.

Au cours de l'exercice intermédiaire clos le 30 juin 2020, aucun encaissement ou revenu n'a été reconnu au titre de ce contrat.

Subventions

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son approche innovante de la nanomédecine, un certain nombre d'aides ou subventions de l'État français ou des collectivités publiques françaises. Ces subventions sont destinées à financer ses activités ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de l'engagement des charges associées indépendamment des encaissements.

Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche (« CIR ») est octroyé aux entreprises par l'État français afin de les inciter à conduire des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants. Si les impôts sont insuffisants pour couvrir l'intégralité du crédit d'impôt à l'issue de la période de trois ans, la différence est remboursée en numéraire à l'administration fiscale française.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes. La part des financements rattachés à des dépenses activées est déduite au bilan des dépenses activées et au compte de résultat des charges d'amortissement de ces dépenses.

NANOBIOTIX

Analyse des produits des activités ordinaires

Le tableau ci-après résume les produits des activités ordinaires de la Société durant les premiers semestres 2019 et 2020 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Services	37	20
Autres ventes	-	17
Licences	-	-
Total du chiffre d'affaires	37	37
Crédit d'impôt recherche	888	1 776
Subventions	494	10
Autres	28	-
Total des autres produits	1 411	1 786
Total des produits des activités ordinaires	1 448	1 823

Les subventions comprennent essentiellement les indemnités octroyées par l'Etat afin de financer l'activité partielle mise en place pendant la période de crise sanitaire du COVID-19 pour un montant de 312 K€ ainsi que la subvention de la BPI dont a bénéficié Curadigm France pour un montant de 172 K€.

16. Charges opérationnelles

16.1. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Achats, sous-traitance et autres charges	(7 096)	(6 339)
Charges du personnel (dont paiements fondés sur des actions)	(5 397)	(6 297)
Amortissements et provisions ⁽¹⁾	(583)	(744)
Total des frais de recherche et de développement	(13 077)	(13 380)

⁽¹⁾ voir note 16.4 Amortissements et provisions.

Les achats, sous-traitance et autres charges en R&D ont augmenté de 12%, soit une hausse de 757 K€ au 1^{er} semestre 2020 par rapport à la même période en 2019. Dans le contexte de pandémie liée au COVID-19, cette augmentation reflète l'effort de la Société sur ses priorités dans le développement de ses essais cliniques.

Les charges de personnel en R&D ont diminué de 14%, soit une baisse de 900 K€. Cette baisse s'explique principalement par une réduction des effectifs au cours de la période avec une diminution de 12 équivalents temps plein en R&D par rapport à la même période en 2019.

NANOBIOTIX

16.2. FRAIS COMMERCIAUX, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Achats, honoraires et autres charges	(2 955)	(3 956)
Charges du personnel (dont paiements fondés sur des actions)	(3 641)	(4 903)
Amortissements et provisions ⁽¹⁾	(159)	(51)
Total des frais commerciaux, généraux et admin.	(6 755)	(8 910)

⁽¹⁾ voir note 16.4 Amortissements et provisions.

Les achats, honoraires et autres charges ont diminué de 25%, soit une baisse de 1 M€ au 1^{er} semestre 2020 par rapport à la même période en 2019. Cette forte diminution traduit les efforts menés par la Société pour contrôler ses frais commerciaux, généraux et administratifs.

Les charges de personnel ont diminué de 26%, soit une baisse de 1 262 K€. Cette baisse s'explique principalement par la reconnaissance au 30 juin 2020 d'une reprise de provision au titre des contributions patronales suite à l'acquisition par les bénéficiaires d'actions gratuites.

16.3. CHARGES DE PERSONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Salaires	(5 658)	(6 322)
Charges sociales	(1 799)	(3 124)
Paiements fondés sur des actions	(1 542)	(1 716)
Engagements de retraite	(38)	(38)
Total des charges du personnel	(9 038)	(11 200)
Effectifs moyens	104	110
Effectifs en fin de période	98	111

Au 30 juin 2020, la Société compte 98 collaborateurs, dont 73 en R&D et 25 en frais commerciaux, généraux et administratifs contre 111 au 30 juin 2019.

Sur le 1^{er} semestre 2020, les salaires et charges sociales s'élèvent à 7 457 K€ contre 9 446 K€ sur le 1^{er} semestre 2019, principalement du fait de la baisse de l'effectif au cours de la période, de la reconnaissance au 30 juin 2020 d'une reprise de provision au titre des contributions patronales sur les AGA suite à l'acquisition par les bénéficiaires d'actions gratuites.

Conformément à la norme IFRS 2 – « Paiements fondés sur des actions », le poste « Paiements fondés sur des actions » figurant dans l'état de variation des capitaux propres consolidés correspond à l'ensemble des charges non décaissées relatives aux droits acquis au cours de l'exercice et non exercés par les salariés, mandataires sociaux et membres du conseil de surveillance bénéficiaires de plans d'options octroyés par la Société. Les paiements fondés sur des actions s'établissent à 1 542 K€ au 30 juin 2020, contre 1 716 K€ au 30 juin 2019 (voir note 17 Paiements fondés sur des actions).

NANOBIOTIX

16.4. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Amortissements et provisions par fonction :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2020		
	Frais de recherche et développement	Frais commerciaux, généraux et administratifs	Total
Amortissement des immobilisations incorporelles	(73)	(44)	(117)
Amortissement des immobilisations corporelles	(623)	(167)	(789)
Utilisation des provisions pour litiges	112	-	112
Reprise des provisions pour charges	-	52	52
Total des amortissements et provisions	(583)	(159)	(742)

17. Paiements fondés sur des actions

Analyse des paiements fondés sur des actions

Des options sur actions (OSA), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), des bons de souscription d'actions (BSA) et des attributions gratuites d'actions (AGA) ont été attribués aux dirigeants et employés, ainsi qu'aux membres du conseil de surveillance et à des consultants. Dans certains cas, la levée des options, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions est subordonnée à des conditions de performance. La Société n'est tenue par aucune obligation contractuelle ou implicite de régler les options en numéraire.

Le nombre de BSPCE, BSA, d'OSA et d'AGA en circulation au 30 juin 2020 et leurs principales caractéristiques sont détaillés ci-après :

Plans de BSPCE en circulation au 30 juin 2020 :

	Plan de BSPCE antérieurs à 2020 et en cours d'acquisition				
	BSPCE 2012-2	BSPCE 08-2013	BSPCE 09-2014	BSPCE 2015-01	BSPCE 2015-03
Nombre d'options émises	100 000	50 000	97 200	71 650	53 050
Date d'AG de mise en place du plan	04/05/2012	28/06/2013	18/06/2014	18/06/2014	18/06/2014
Date de souscription	18/12/2012	28/08/2013	16/09/2014	10/02/2015	10/06/2015
Date d'expiration contractuelle	18/12/2022	28/08/2023	16/09/2024	10/02/2025	10/06/2025
Prix de souscription	- €	- €	- €	- €	- €
Prix d'exercice	6,63 €	5,92 €	18,68 €	18,57 €	20,28 €
Nombre d'options au 30 juin 2020	100 000	50 000	86 900	68 450	31 700
Nombre d'options exercées	-	-	-	-	-
<i>Dont options exercées de la période</i>	-	-	-	-	-
Nombre d'options caduques ou annulées	-	-	10 300	3 200	21 350
<i>Dont options caduques ou annulées dans la période</i>	-	-	5 200	2 500	6 700

NANOBIOTIX

Plan de BSPCE antérieurs à 2020 et en cours d'acquisition

	BSPCE Ordinaires 2016	BSPCE Performances 2016	BSPCE Ordinaires 2017	BSPCE 2017
Nombre d'options émises	126 400	129 250	117 650	80 000
Date d'AG de mise en place du plan	25/06/2015	25/06/2015	23/06/2016	23/06/2016
Date de souscription	02/02/2016	02/02/2016	07/01/2017	07/01/2017
Date d'expiration contractuelle	02/02/2026	02/02/2026	07/01/2027	07/01/2027
Prix de souscription	- €	- €	- €	- €
Prix d'exercice	14,46 €	14,46 €	15,93 €	15,93 €
Nombre d'options au 30 juin 2020	101 617	101 804	101 600	80 000
Nombre d'options exercées	333	-	-	-
<i>Dont options exercées de la période</i>	-	-	-	-
Nombre d'options caduques ou annulées	24 450	27 446	16 050	-
<i>Dont options caduques ou annulées dans la période</i>	<i>8 350</i>	<i>1 198</i>	<i>5 566</i>	

Plans de BSA en circulation au 30 juin 2020 :

Plans de BSA antérieurs à 2020 et en cours d'acquisition

	BSA 04-2012	BSA 2013	BSA 2014	BSA 2015-1	BSA 2015-2 (a)	BSA 2015-2 (b)	BSA Ordinaires 2016
<i>Type d'options</i>	<i>Actions nouvelles</i>	<i>Actions nouvelles</i>	<i>Actions nouvelles</i>	<i>Actions nouvelles</i>	<i>Actions nouvelles</i>	<i>Actions nouvelles</i>	<i>Actions nouvelles</i>
Nombre d'options émises	52 500	10 000	14 000	26 000	64 000	6 000	18 103
Date d'AG de mise en place du plan	04/05/2012	04/05/2012	18/06/2014	18/06/2014	18/06/2014	25/06/2015	25/06/2015
Date de souscription	04/05/2012	10/04/2013	16/09/2014	10/02/2015	25/06/2015	25/06/2015	02/02/2015
Date d'expiration contractuelle	04/05/2022	10/04/2023	16/09/2024	10/02/2025	25/06/2025	25/06/2020	02/02/2021
Prix de souscription	0,60 €	2,50 €	4,87 €	4,87 €	5,00 €	2,80 €	1,67 €
Prix d'exercice	6,00 €	6,37 €	17,67 €	17,67 €	19,54 €	19,54 €	13,74 €
Nombre d'options au 30 juin 2020	30 000	6 000	10 000	21 000	64 000	6 000	18 103
Nombre d'options exercées	22 500	-	-	-	-	-	-
<i>Dont options exercées de la période</i>	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options caduques ou annulées	-	4 000	4 000	5 000	-	-	-
<i>Dont options caduques ou annulées dans la période</i>	-	-	-	-	-	-	-

Plans de BSA antérieurs à 2020 et en cours d'acquisition

	BSA Performances							
	2016	BSA 2016-2	BSA 2017	BSA 2018	BSA 2018-1	BSA 2018-2	BSA 2019-1	BSA 2020
<i>Type d'options</i>	<i>Actions nouvelles</i>	<i>Actions nouvelles</i>	<i>Actions nouvelles</i>	<i>Actions nouvelles</i>	<i>Actions nouvelles</i>	<i>Actions nouvelles</i>	<i>Actions nouvelles</i>	<i>Actions nouvelles</i>
Nombre d'options émises	18 105	8 000	18 000	18 000	10 000	5 820	18 000	18 000
Date d'AG de mise en place du plan	25/06/2015	23/06/2016	23/06/2016	14/06/2017	14/06/2017	23/05/2018	23/05/2018	11/04/2019
Date de souscription	02/02/2016	03/11/2016	07/01/2017	06/03/2018	06/03/2018	27/07/2018	29/03/2019	17/03/2020
Date d'expiration contractuelle	02/02/2021	03/11/2021	07/01/2022	06/03/2023	06/03/2023	27/07/2028	29/03/2029	17/03/2020
Prix de souscription	1,67 €	2,03 €	2,03 €	1,62 €	1,62 €	2,36 €	1,15 €	0,29 €
Prix d'exercice	13,74 €	15,01 €	15,76 €	13,55 €	13,55 €	16,10 €	11,66 €	6,59 €
Nombre d'options au 30 juin 2020	18 105	8 000	18 000	18 000	10 000	5 820	18 000	18 000
Nombre d'options exercées	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont options exercées de la période</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options caduques ou annulées	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont options caduques ou annulées dans la période</i>	-	-	-	-	-	-	-	-

NANOBIOTIX

Plans des OSA en circulation au 30 juin 2020 :

Type d'options	Plans d'OSA antérieurs à 2020 et en cours d'acquisition							
	OSA 2016	OSA			OSA 2018	OSA 2019-1	OSA 2019-2	OSA 2020
	Performances	OSA 2016-2	Ordinaires	2017				
	Actions nouvelles	Actions nouvelles	Actions nouvelles	Actions nouvelles	Actions nouvelles	Actions nouvelles	Actions nouvelles	Actions nouvelles
Nombre d'options émises	6 400	4 000	3 500	62 000	37 500	500 000	407 972	
Date d'AG de mise en place du plan	25/06/2015	23/06/2016	23/06/2016	14/06/2017	23/05/2018	11/04/2019	11/04/2019	
Date de souscription	02/02/2016	03/11/2016	07/01/2017	06/03/2018	29/03/2019	24/10/2019	11/03/2020	
Date d'expiration contractuelle	02/02/2026	03/11/2026	07/01/2027	06/03/2028	29/03/2029	24/10/2029	11/03/2030	
Prix de souscription	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Prix d'exercice	13,05 €	14,26 €	14,97 €	12,87 €	11,08 €	6,41 €	6,25 €	
Nombre d'options au 30 juin 2020	400	4 000	500	53 333	28 750	500 000	406 063	
Nombre d'options exercées	-	-	-	-	-	-	-	
<i>Dont options exercées de la période</i>	-	-	-	-	-	-	-	
Nombre d'options caduques ou annulées	6 000	-	3 000	8 667	8 750	-	1 909	
<i>Dont options caduques ou annulées dans la période</i>	-	-	-	667	1 500	-	1 909	

Plans d'AGA en circulation au 30 juin 2020 :

Type d'options	Plans antérieurs à 2020 et en cours d'acquisition			
	AGA 2018-1	AGA 2018-2	AGA 2019-1	AGA 2020
	Actions nouvelles	Actions nouvelles	Actions nouvelles	Actions nouvelles
Nombre d'options émises	396 250	6 000	438 250	50 000
Date d'AG de mise en place du plan	14/06/2017	23/05/2018	23/05/2018	11/04/2019
Date de souscription	06/03/2018	27/07/2018	29/03/2019	11/03/2020
Prix de souscription	- €	- €	- €	- €
Prix d'exercice	- €	- €	- €	- €
Nombre d'options au 30 juin 2020	24 500	6 000	378 250	50 000
Nombre d'options exercées	316 083	-	-	-
<i>Dont options exercées de la période</i>	<i>316 083</i>	-	-	-
Nombre d'options caduques ou annulées	55 667	-	60 000	-
<i>Dont options caduques ou annulées dans la période</i>	<i>14 667</i>	-	<i>6 750</i>	-

	BSPCE	BSA	OSA	AGA	Total
Nombre total d'actions en circulation au 30 juin 2020	722 071	269 028	993 046	458 750	2 442 895

Les méthodes d'évaluation utilisées pour estimer la juste valeur des options d'achat d'actions, des bons de souscription d'actions et des actions gratuites sont décrites ci-après :

Le prix de l'action à la date d'attribution est égal au prix d'exercice, à l'exception des BSA 2014 dont le prix d'exercice a été fixé à 40 €, en tenant compte à la fois du cours moyen de l'action sur les 20 jours précédant la date d'attribution et des perspectives de développement attendues de la compagnie.

Le taux sans risque a été déterminé en fonction de la durée de vie moyenne des instruments et la volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur des biotechnologies à la date d'attribution et pour une durée égale à la durée du warrant ou de l'option.

NANOBIOTIX

Les conditions de performance de tous les plans ont été évaluées comme suit :

- les conditions de performance non liées au marché ont été analysées afin de déterminer la date probable d'exercice des bons de souscription et des options; et
- les conditions de performance liées au marché ont été directement incluses dans le calcul de la juste valeur des instruments.

Au 30 juin 2020, les hypothèses concernant la probabilité que les conditions de performance des BSPCE, BSA et OSA 2016 se réalisent ont été mises à jour.

À l'exception des bons de souscription des fondateurs 2012-1, la juste valeur des options a été évaluée selon le modèle Black-Scholes.

La juste valeur des bons de souscription de fondateurs 2012-1 a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation de Monte Carlo afin de prendre en compte les conditions d'exercice, qui dépendent du gain réalisé par rapport au cours de bourse attendu. Les données utilisées pour l'estimation et la mesure des nouveaux régimes et des régimes en cours d'acquisition sont détaillées ci-après :

Charge sur plans de BSPCE en circulation au 30 juin 2020 :

Plan	Cours de l'action (en euros)	Prix d'exercice (en euros)	Volatilité	Maturité	Taux sans risque	Taux de rendement	Valeur initiale du plan (en k€)	Charge au 30.06.2020 (en k€)	Charge au 30.06.2019 (en k€)
BSPCE 2012-1	5,26	5,26 €	41%	3,49	0,20%	0,00%	307	0	0
BSPCE 2012-2	6,65	6,63 €	44.3% - 47.6%	5 - 7.3	0.84% - 1.22%	0,00%	288	0	0
BSPCE 04-2013	6,30	6,30 €	56%	5,00	0,90%	0,00%	167	0	0
BSPCE 08-2013	6,30	6,30 €	256%	7,00	0,90%	0,00%	152	0	0
BSPCE 09-2014	18,68	18,68 €	58%	5.5/6/6.5	0,64%	0,00%	932	0	0
BSPCE 2015-02	18,57	18,57 €	58% - 62% - 61%	5.5/6/6.5	0,39%	0,00%	650	0	0
BSPCE 2015-03	20,28	20,28 €	61% - 62% - 61%	5.5/6/6.5	0,56%	0,00%	483	0	0
BSPCE Ordinaires 2016	14,46	14,46 €	59% - 62% - 60%	5.5/6/6.5	0,32%	0,00%	1 080	0	10
BSPCE Performances 2016	14,46	14,46 €	59%	5,00	0,19%	0,00%	1 212	63	11
BSPCE Ordinaires 2017	15,93	15,93	58% - 61% - 59%	5.5/6/6.5	0,23%	0,00%	1 000	8	56
BSPCE Performances 2017	15,93	15,93 €	59%	5,00	0,11%	0,00%	622	0	0
BSPCE 2017	15,93	15,93 €	59%	5,00	0,11%	0,00%	627	0	0
BSPCE 2017 Project	15,93	15,93 €	59%	5,00	0,11%	0,00%	94	0	0
Total BSPCE	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	71	77

NANOBIOTIX

Charge sur plans de BSA en circulation au 30 juin 2020 :

Plan	Cours de l'action (en euros)	Prix d'exercice (en euros)	Volatilité	Maturité	Taux sans risque	Taux de rendement	Valeur initiale du plan (en k€)	Charge au 30.06.2020 (en k€)	Charge au 30.06.2019 (en k€)
BSA 04-2012	6,00	6,00 €	49%	10,00	0,96%	0,00%	183	0	0
BSA 2013	6,30	6,30 €	156%	6,00	0,90%	0,00%	1	0	0
BSA 2014	18,68	40,00 €	57%	5,00	0,41%	0,00%	0	0	0
BSA 2015-1	17,67	17,67 €	58%	5,00	0,26% - 0,27%	0,00%	63	0	0
BSA 2015-2 (a)	17,67	17,67 €	58%-58%-57%-58%	5/5.1/5.3/5.4	0,39%	0,00%	16	0	0
BSA 2015-2 (b)	19,54	19,54 €	58% - 60%	4.6 - 9.6	0,25% - 0,91%	0,00%	284	0	0
BSA Ordinaires 2016	13,74	13,74 €	57%	2,40	0,00%	0,00%	37	0	0
BSA Performances 2016	13,74	13,74 €	57%	2,40	0,00%	0,00%	143	0	-46
BSA 2016-2	15,01	15,01 €	57%	2,40	0,00%	0,00%	0	0	0
BSA 2017	15,76	15,76	33%	2,40	0,00%	0,00%	-	-	-
BSA 2018	13,55	13,55 €	38%	4,80	0,7% - 0,10%	0,00%	2	0	0
BSA 2018-1	13,55	13,55 €	38%	4,80	0,7% - 0,10%	0,00%	0	0	0
BSA 2018-2	16,10	16,10 €	38%	4,80	0,7% - 0,10%	0,00%	1	0	0
BSA 2019-1	11,66	11,66 €	37%	9,8/9,9	0,16% - 0,50%	0,00%	24	0	24
BSA 2020			38%	10,00	-0,13% / -0,07%	0,00%	19	19	0
Total BSA	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	19	-22

Charge sur plans d'OSA en circulation au 30 juin 2020 :

Plan	Cours de l'action (en euros)	Prix d'exercice (en euros)	Volatilité	Maturité	Taux sans risque	Taux de rendement	Valeur initiale du plan (en k€)	Charge au 30.06.2020 (en k€)	Charge au 30.06.2019 (en k€)
OSA 2016-1 Ordinaires	13,05	13,05 €	59% - 62% - 60%	5.5 / 6 / 6.5	0,32%	0,00%	117	0	0
OSA 2016-1 Performances	13,05	13,05 €	59%	5,00	0,19%	0,00%	69	0	0
OSA 2016-2	14,26	14,26 €	58% - 62% - 59%	5.5 / 6 / 6.5	0,04%	0,00%	27	0	2
OSA Ordinaires 2017	15,93	15,93 €	58% - 61% - 59%	5.5 / 6 / 6.5	0,23%	0,00%	31	0	0
OSA Performances 2017	15,93	15,93 €	59%	5,00	0,11%	0,00%	35	0	0
OSA 2018	12,87	12,87 €	35%	5.5 / 6 / 6.5	0,00%	0,00%	252	6	45
OSA 2019-1	11,08	11,08 €	38.10% / 37.40%	6 / 6.5	0.103% / 0.149%	0,00%	140	27	13
OSA 2019-2	6,41	6,41 €	37%	10,00	0,40%	0,00%	252	0	0
OSA 2020	6,25 €	6,25 €	38.30%	10,00	0,31%	0,00%	939	172	0
Total	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	205	59

Charge sur plans AGA en circulation au 30 juin 2020 :

Plan	Cours de l'action (en euros)	Prix d'exercice (en euros)	Volatilité	Maturité	Taux sans risque	Taux de rendement	Valeur initiale du plan (en k€)	Charge au 30.06.2020 (en k€)	Charge au 30.06.2019 (en k€)
AGA 2018-1	12,87	- €	n.a.	n.a.	0,00%	0,00%	4 951	224	1 063
AGA 2018-2	12,87	- €	n.a.	n.a.	0,00%	0,00%	75	19	19
AGA 2019-1	10,90	- €	n.a.	n.a.	0,19% / 0,141%	0,00%	4 776	960	520
AGA 2020	5,90	- €	n.a.	n.a.	-0,74% / - 0,69%	0,00%	287	43	0
Total	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	1 246	1 602

NANOBIOTIX

<i>(en milliers d'euros)</i>	BSPCE	BSA	SO	AGA	Total
Charge au 30 juin 2020	71	19	205	1 246	1 542

<i>(en milliers d'euros)</i>	BSPCE	BSA	SO	AGA	Total
Charge au 30 juin 2019	77	(22)	59	1 602	1 716

18. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Revenus sur trésorerie et équivalents de trésorerie	0	21
Gains de change	177	651
Autres produits financiers	56	52
Total des produits financiers	234	724
Charges d'intérêts	(2 219)	(3 611)
Charges d'intérêts IFRS 16	(169)	(181)
Pertes de change	(39)	(384)
Total des charges financières	(2 428)	(4 176)
Résultat financier	(2 194)	(3 452)

Au 30 juin 2020, les charges d'intérêts s'élevaient à 2 219 K€ qui se composent principalement de 1 098 K€ de reprise de charge, résultant de la mise à jour de l'estimation des redevances futures à payer dans l'évaluation du prêt octroyé par la BEI (voir note 12.1 Avances conditionnées, emprunt bancaire et prêt accordé par les autorités publiques) et 3 299 K€ de charges d'intérêts, dont 350 K€ versés sur l'exercice.

19. Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 - « Secteurs opérationnels », la présentation d'informations par secteur opérationnel repose sur l'organisation interne des activités de la Société. Elle reflète le point de vue de la direction et se base sur le reporting interne utilisé par les décideurs opérationnels, à savoir le directeur général et les présidents du directoire et du conseil de surveillance, pour affecter les ressources et évaluer la performance.

La Société est présente dans un seul secteur opérationnel, à savoir la recherche et le développement de produits candidats qui exploitent les principes de la physique pour transformer le traitement du cancer.

Les actifs, passifs et résultats opérationnels sont principalement situés en France.

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2020, comme en 2019 provient essentiellement de la refacturation des frais partagés liés à l'organisation de la recherche en externe, au titre de l'assistance au développement fourni par la Société à PharmaEngine dans le cadre du contrat exclusif de licence et de partenariat avec PharmaEngine en Asie et Nanobiotix S.A. (voir note 15 Produits des activités ordinaires).

Pour les besoins de l'analyse géographique, la direction de la Société alloue le chiffre d'affaires selon le lieu de la livraison des licences ou selon le lieu où la prestation de service est rendue.

NANOBIOTIX

20. Résultat par action

Analyse du résultat par action

	30 juin 2020	30 juin 2019
Résultat net (en milliers d'euros)	(20 579)	(23 920)
Nombre moyen pondéré d'actions	22 608 408	20 844 245
Résultat de base par action (en euros)	(0,91)	(1,15)
Résultat dilué par action (en euros)	(0,91)	(1,15)

Les instruments donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs, car ils induisent une réduction de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action, car tous les instruments de capitaux propres émis ont été considérés comme anti-dilutifs.

21. Engagements

Engagements dans le cadre de l'emprunt réalisé auprès de la BEI

Dans le cas où l'emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) serait remboursé plus tôt, ou dans le cas d'un remboursement de l'emprunt suite à un changement de contrôle, le montant des redevances dues sera égal à la valeur totale nette actualisée des redevances déterminées par un expert indépendant, ce montant ne pouvant être inférieur à 35 M€. Le taux variable de ces redevances étant lié non pas à la performance du marché boursier, mais à la performance de la Société, l'exposition au risque de marché et risque de taux d'intérêt est jugé faible.

Toute filiale dont le chiffre d'affaires brut, le total de l'actif ou l'EBITDA représente au moins 5% du chiffre d'affaires brut consolidé, de l'actif total ou de l'EBITDA est tenue de garantir les emprunts au titre d'emprunt BEI. Sous réserve de certains seuils et exceptions, l'accord de financement ne permet pas à la Société sans le consentement préalable de la BEI de céder des actifs en dehors du cours normal de son activité, de réaliser des acquisitions ou d'autres opérations de croissance externe, d'augmenter la dette, d'accorder des garanties sur les actifs ou de verser des dividendes.

En cas de remboursement anticipé, la Société serait dans l'obligation de payer des frais d'annulation, calculés en pourcentage du montant payé par anticipation, lequel pourcentage diminue avec le temps, ainsi que certains autres montants.

Dans certains cas, y compris tout changement défavorable important, la prise de contrôle de la Société ou si le Dr. Laurent Levy, Chief Executive Officer, cesse de détenir un certain nombre d'actions ou cesse d'être un dirigeant, la BEI peut exiger un remboursement anticipé de l'emprunt.

Engagements de location liés aux contrats hors IFRS 16

Les engagements de la Société au titre des contrats de location simple entrant dans le champ des exemptions/simplifications admises par IFRS 16 car correspondant aux critères de contrats de courte durée et contrats liés à des actifs de faible valeur sont les suivants :

- Une location de moins de 12 mois pour un bureau par la filiale Nanobiotix Corp., dont le loyer annuel est de 140 K\$ et
- Des locations d'actifs de faible valeur correspondant à des photocopieurs pour un montant annuel de l'ordre de 10K€ par an.

NANOBIOTIX

Engagements liés aux brevets

Dans le cadre du contrat de concession signé entre la Société et la société de biotechnologie malaisienne, Malaysia Biotech Corp. le 17 octobre 2008, les engagements suivants existent :

- Engagement consenti par Nanobiotix : la société s'est engagée à maintenir les brevets concernés sur une durée de 25 ans.
- Engagement consentis envers Nanobiotix : la société Malaysia Biotech Corp. s'est engagée à exploiter les brevets concernés en dehors de l'oncologie.

Engagements liés au contrat MD Anderson

En janvier 2019, la Société et le centre de cancérologie MD Anderson de l'Université du Texas ont annoncé une collaboration de recherche clinique à grande échelle. La collaboration comporte dans un premier temps neuf essais cliniques de phase I/II avec NBTXR3, dans six types de cancer différents – cancer de la tête et du cou, pancréatiques, thoraciques, pulmonaires, gastro-intestinaux et génito-urinaires impliquant environ 340 patients.

L'accord de collaboration requiert un financement minimum d'environ 11 M\$ par Nanobiotix dus par la Société au cours du développement du partenariat, en fonction du nombre de patients recrutés. Au 30 juin 2020, 2 M\$ ont été déjà facturés depuis le début de l'accord de collaboration. Un paiement additionnel aura également lieu en cas de succès d'un premier enregistrement de NBTXR3 auprès de la FDA américaine. Le montant sera déterminé en fonction du nombre de patients recrutés dans ces neuf essais cliniques à la date d'enregistrement auprès de la FDA américaine. Il augmente chaque année et varie de 2,2 M\$ à 16,4 M\$.

22. Parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du directoire et du conseil de surveillance ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Rémunérations, traitements et avantages en nature	687	1 008
Paiements fondés sur des actions	859	1 007
Rémunération des membres du conseil de surveillance	35	35
Total de la rémunération des parties liées	1 581	2 050

Les modalités d'évaluation sont présentées en note 17 Paiements fondés sur des actions.

23. Événements postérieurs à la clôture

Nanobiotix lève avec succès environ 20 millions d'euros (24 M\$) dans le cadre d'un placement d'action ordinaires nouvelles auprès d'investisseurs aux Etats-Unis d'Amérique et en Europe.

Les fonds ont été levés par construction accélérée d'un livre d'ordre annoncé le 27 juillet 2020. Ce financement crossover inclus de nouveaux investisseurs aux États-Unis d'Amérique et en Europe spécialisés dans la biotechnologie Perceptive Advisors LLC et The Invus Group ainsi que d'autres nouveaux investisseurs et des actionnaires existants. Le placement a été sursouscrit en totalité. Cette levée de fond permettra de préparer son programme phare dans les cancers de la tête et du cou

NANOBIOTIX

avec le lancement de l'étude globale de phase III, de compléter la phase d'escalade de dose dans l'étude de phase I en immunoncologie de NBTXR3 et enfin d'étendre la visibilité financière de la Société.

Crédit Impôt Recherche 2019

La Société a reçu courant juillet 2020 le remboursement du Crédit Impôt Recherche pour 2 300 K€ concernant l'exercice 2019.

Prêt Garanti par l'Etat

La Société a reçu courant juillet 2020 le prêt garanti par l'Etat de Bpifrance d'un montant de 5 000 K€.

Curadigm obtient 1M€ du programme Deep Tech de Bpifrance pour supporter le développement de sa plateforme Nanoprimer

Le 17 juillet 2020, Curadigm a annoncé avoir obtenu un financement non dilutif de 1M€ du programme Deep Tech de Bpifrance pour le développement de la technologie Nanoprimer. Ce programme a pour but de soutenir le développement d'entreprises de biotechnologie présentant des perspectives concrètes de commercialisation.

III. Attestation du responsable du rapport financier semestriel

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation au 30 juin 2020, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 4 septembre 2020

Laurent LEVY

Président du directoire

IV. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

NANOBIOTIX

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Nanobiotix

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

NANOBIOTIX

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

29, rue du Pont

CS 20070

92200 Neuilly-sur-Seine

S.A.S. au capital de € 2 297 184

632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First

TSA 14444

92037 Paris-La Défense cedex

S.A.S. à capital variable

438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Versailles

Nanobiotix

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Nanobiotix, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre directoire le 4 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au COVID-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

NANOBIOTIX

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 4 septembre 2020 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Samuel Clochard

Cédric Garcia